

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'UGANDA DANS L'EST DE LA RDC : UNE PRESENCE QUI ATTISE LES CONFLITS POLITIQUES ET ETHNIQUES

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. RESUME | 5 |
| II. RECOMMANDATIONS | 7 |
| Human Rights Watch appelle le gouvernement ougandais à: | 7 |
| Human Rights Watch appelle le Rassemblement Congolais pour la Démocratie - Mouvement de Libération (RCD-ML) et le Front de Libération du Congo (FLC) à : | 8 |
| Human Rights Watch appelle les milices maï-maï, hema et lendu et les autres groupes armés opérant dans le nord-est du Congo à : | 8 |
| Recommandations de Human Rights Watch au Conseil de Sécurité des Nations Unies : | 9 |
| Human Rights Watch appelle la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies à adopter une résolution qui : | 9 |
| Human Rights Watch appelle l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), l'Union européenne, les Etats-Unis et les autres acteurs internationaux à : | 9 |
| Human Rights Watch appelle Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés à : | 10 |
| III. CONFUSION POLITIQUE | 10 |
| Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) | 11 |
| RCD-Kisangani | 11 |
| Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération (RCD-ML) | 12 |
| Le RCD-ML militaire | 12 |
| Un coup d'Etat permanent | 13 |
| Léopard Mobile | 13 |
| Le Bataillon Usalama | 14 |
| Le putsch de novembre | 15 |
| Les exactions liées aux rivalités politiques | 16 |
| Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-National (RCD-National) | 17 |
| Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Populaire (RCD-Populaire) | 17 |
| Le Mouvement de Libération du Congo (MLC) | 18 |
| Le Front de Libération du Congo (FLC) : fusion ou prise de pouvoir ? | 18 |
| Les négociations de Kampala | 18 |
| Conséquences au niveau local | 20 |
| IV. CONFLIT ETHNIQUE : HEMA CONTRE LENDU | 21 |
| La première vague de massacres, juin-décembre 1999 | 21 |
| Changements administratifs : création de la Province d'Ituri | 23 |
| Le rôle des soldats ougandais | 23 |
| La réponse ougandaise | 26 |
| Le rôle de l'UPDF dans la formation des recrues du RCD-ML en 2000 | 27 |
| Manque d'unité au sein de l'APC | 28 |
| Un conflit ethnique lié aux rivalités politiques | 29 |
| Efforts de médiation et réconciliation | 30 |
| V. LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS AU NORD-KIVU | 32 |
| L'exploitation des richesses | 32 |
| Tentatives de mise sur pied d'un réseau d'influence | 33 |

| | |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| Impunité pour les rebelles et l'UPDF | 33 |
| Attaque de Beni par les Mai-Mai et détentions opérées par l'UPDF | 35 |
| Lubero : formation des combattants mai-mai par l'UPDF | 35 |
| Attaque de Butembo par les Mai-Mai | 37 |
| Massacres de civils par l'UPDF | 38 |
| Maboya | 38 |
| Mabuku | 39 |
| Butuhe | 39 |
| Mabalako | 40 |
| Le Nord-Kivu sous contrôle du Front de Libération du Congo (FLC)..... | 41 |
| VI. LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE | 42 |
| Recrutement d'enfants..... | 43 |
| LA REPONSE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE..... | 44 |
| Les Nations Unies..... | 44 |
| Le Conseil de Sécurité..... | 44 |
| La Commission des Droits de l'Homme de l'ONU..... | 46 |
| Le Haut Commissariat de l'ONU aux Droits de l'Homme | 46 |
| Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) | 46 |
| Les institutions financières internationales..... | 47 |
| L'Union européenne..... | 47 |
| Les Etats-Unis | 49 |

LISTE DES SIGLES UTILISES

| | |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| ADF: | Forces Démocratiques Alliées (Allied Democratic Forces) (Ouganda) |
| APC: | Armée Populaire Congolaise, bras armé du RCD-ML |
| APR : | Armée Patriotique Rwandaise |
| FAC: | Forces Armées Congolaises |
| FAZ: | Forces Armées Zaïroises |
| FLC: | Front de Libération du Congo |
| HCDH: | Haut Commissariat aux Droits de l'Homme |
| MLC: | Mouvement pour la Libération du Congo |
| MONUC: | Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo |
| NALU: | Armée Nationale de Libération de l'Ouganda (National Army for the Liberation of Uganda) |
| RCD: | Rassemblement Congolais pour la Démocratie |
| RCD-ML: | Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération |
| RCD-N | Rassemblement Congolais pour la Démocratie-National |
| UNICEF: | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| UPDF: | Forces de Défense du Peuple Ougandais (Ugandan People's Defence Forces) |

REMERCIEMENTS

Le présent rapport, qui se base sur les résultats d'une mission effectuée au Congo et dans d'autres Etats de la région en décembre 2000, a été rédigé par Suliman Baldo, chargé de recherche à la Division Afrique de Human Rights Watch, et par Trish Hiddelston, consultante à la Division Afrique, pour ce qui concerne la partie témoignages du rapport. Alison Des Forges, consultante à la Division Afrique de Human Rights Watch, Janet Fleischman, directrice de la Division Afrique à Washington, Wilder Taylor, conseiller général et Michael McClintock, directeur adjoint des programmes se sont chargés de la révision. Ont participé à la production Ethel Higonnet, adjointe à la Division Afrique, Patrick Minges, directeur des publications et Fitzroy Hepkins, responsable du courrier. Nous voudrions remercier les nombreux Congolais que nous ne nommerons pas ici pour préserver leur sécurité et qui nous ont consacré du temps lors de notre mission dans l'est de la RDC à la fin 2000.

I. RESUME

Dans le nord-est du Congo, l'Ouganda joue à la fois le rôle du pyromane et du pompier, avec des conséquences désastreuses pour la population locale. En entretenant les dissensions politiques entre responsables de partis congolais, en s'impliquant dans les conflits ethniques locaux et en extrayant les richesses du pays, les protagonistes ougandais servent leurs seuls intérêts au détriment des Congolais dont ils occupent le territoire.

L'Ouganda n'est que l'un des nombreux acteurs étrangers impliqués dans la guerre qui a éclaté en République Démocratique du Congo (RDC) en août 1998. Aujourd'hui, le conflit oppose le gouvernement congolais, appuyé par les troupes angolaises, zimbabwéennes et namibiennes, aux rebelles soutenus par les gouvernements ougandais, rwandais et burundais. Les belligérants ont signé un accord de paix dans la capitale zambienne, Lusaka, en juillet-août 1999. Les parties au conflit n'ayant pas respecté les engagements stipulés dans l'accord, les Nations Unies n'ont pu déployer les forces de maintien de la paix prévues aux termes de l'accord. La guerre a, directement ou indirectement, causé la mort de plus d'un million de Congolais, déplacé à l'intérieur du pays 1,6 million de personnes et forcé près d'un demi million de personnes à chercher refuge dans les pays voisins.

La guerre qui semble s'enliser et le processus de paix qui piétine ont conduit le pays à une partition de fait entre quatre régimes, chacun dépendant de troupes étrangères pour sa survie. Le gouvernement est retranché dans la moitié occidentale du pays mais sa longue dépendance vis-à-vis d'alliés étrangers est devenue très perceptible suite à l'assassinat du Président Laurent Kabila à la mi-janvier 2001 et à son remplacement par son fils Joseph Kabila. L'un des groupes rebelles, le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC), dirigé par Jean-Pierre Bemba, contrôle une grande partie de la province de l'Equateur située dans le nord. Au début 2001, il avait réussi à asseoir son emprise sur un autre groupe rebelle, moins bien organisé, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération (RCD-ML), lequel affirmait contrôler en partie le Nord-Kivu et la Province Orientale situés à l'est du Congo. Cette fusion a regroupé plusieurs responsables du RCD-ML et conduit à la création du Front de Libération du Congo (FLC). Néanmoins, Wamba dia Wamba, l'un des premiers dirigeants du mouvement rebelle et fondateur du RCD-ML, a continué à s'opposer à ce regroupement mais apparemment sans grand succès. Un troisième groupe rebelle, la plus grande partie du RCD, connu actuellement sous le nom de RCD-Goma, contrôle certaines parties du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema, de la Province Orientale et du Katanga, des provinces situées à l'est et au sud-est du pays.

L'Ouganda, le Rwanda et le Burundi prétendent que leurs troupes se trouvent en RDC pour protéger leur sécurité nationale, en particulier pour contenir et éliminer les groupes d'insurgés qui utilisent l'Est du Congo comme base pour lancer des attaques contre leurs gouvernements. Les Ougandais ont soutenu tant le MLC que le RCD-ML jusqu'à ce qu'ils échafaudent la création du FLC, maintenant devenu leur client congolais privilégié. Les Rwandais appuient le RCD-Goma. Les troupes burundaises opèrent également dans la partie sud de la zone contrôlée par le RCD-Goma mais elles jouent un rôle moins important que le Rwanda et l'Ouganda dans les décisions politiques et militaires des groupes rebelles congolais.

Outre la partition virtuelle du pays, la guerre a entraîné d'autres divisions dans les zones dominées par l'Ouganda et le Rwanda. Les dirigeants locaux, veillant aux intérêts de leurs partis politiques ou pensant à leurs propres intérêts, ont manipulé les allégeances ethniques et exploité le soutien extérieur afin d'établir leurs propres zones d'influence. L'interaction entre les dirigeants locaux et les acteurs impliqués dans la guerre à plus grande échelle a exacerbé les tensions ethniques locales et créé un mélange explosif de conflits interethniques qui continue à avoir des effets dévastateurs tant sur le plan des droits humains qui sont bafoués que pour l'ensemble de la population civile qui souffre amèrement. Parallèlement à la guerre menée à plus grande échelle et aux conflits politiques permanents, un conflit agraire limité qui avait éclaté entre les peuples hema et lendu dans le nord-est de la RDC, un des nombreux conflits qui semblaient avoir été réglés pacifiquement, a fini par s'intensifier et par s'étendre. Les Hema bénéficieraient généralement du soutien des Ougandais, attribué à un supposé lien ethnique entre les Hema de RDC et ceux d'Ouganda. Depuis les premières violences de juin 1999 jusqu'au début 2000, 7.000

personnes auraient été tuées et 150.000 déplacées. Au cours des derniers incidents violents survenus en janvier 2001, 400 personnes ont été tuées en une seule journée de violence à Bunia et au moins 30.000 personnes ont dû fuir la région.

La guerre et la confusion administrative qui en a découlé ont permis à ceux qui sont soutenus par des forces armées d'exploiter sans entrave les ressources locales, exportant les minéraux ou imposant des taxes sur le commerce, surtout au profit des officiers et des civils rwandais et ougandais, tant à titre officiel que privé.

En décembre 2000, Human Rights Watch a entrepris une mission d'enquête dans une zone contrôlée par l'Ouganda dans le nord-est du Congo, zone qui se situe à la fois sur les territoires de Beni et de Lubero au Nord-Kivu et sur le district d'Ituri dans la Province Orientale, qui jouxte la frontière entre l'Ouganda et le Congo. Ce rapport est basé sur les résultats de cette mission et d'autres recherches et couvre la période s'étendant de juin 1999 à début mars 2001.

Ces recherches ont abouti aux conclusions suivantes:

- Les forces militaires ougandaises ont joué un rôle déterminant dans les affaires locales, allant même jusqu'à modifier les frontières administratives et à désigner les responsables provinciaux, profitant du vide administratif résultant des conflits continuels entre les diverses ramifications du RCD-ML parrainé par l'Ouganda.
- Le sentiment que les Ougandais appuyaient les Hema est devenu une certitude dans bon nombre de communautés lorsque les soldats ougandais ont aidé les Hema à défendre leurs vastes exploitations agricoles contre les attaques des Lendu et lorsqu'ils ont aidé les milices hema à attaquer des villages Lendu. Dans certains cas, ces soldats ont apporté leur soutien en échange d'argent qui leur était versé à eux ou à leurs officiers supérieurs.

Dans au moins une circonstance, les soldats ougandais ont aussi aidé les Lendu à attaquer des Hema. Au cours d'un affrontement, des soldats ougandais appuyant des camps opposés se seraient battus les uns contre les autres.

L'aide des soldats ougandais ainsi que l'entraînement offert aux forces locales et les armes qui leur ont été fournies ont provoqué, dans ces conflits, un nombre de victimes civiles plus élevé qu'il ne l'aurait été autrement.

- Sous prétexte qu'ils mettaient sur pied une armée pour le mouvement rebelle, les responsables politiques congolais ont développé leurs propres groupes de partisans armés, unis à eux par des liens d'allégeance personnelle et/ou ethnique. A diverses reprises pendant ces deux dernières années, ces partisans armés ont été impliqués dans des opérations au cours desquelles des civils ont été tués.

L'Ouganda a entraîné ces groupes même lorsqu'il semblait probable qu'ils seraient utilisés dans des conflits locaux ethniques et de partisans au lieu de faire partie d'une force militaire disciplinée.

- Toutes les parties, y compris les Ougandais, ont recruté et entraîné des enfants soldats.¹ En août 2000, les Ougandais ont transporté en Ouganda quelque 163 enfants qui faisaient partie d'un groupe plus large de 700 recrues, pour leur dispenser un entraînement militaire. Ce n'est qu'en février 2001 que le gouvernement ougandais a autorisé plusieurs agences internationales à rendre visite à ces enfants en vue de leur démobilisation et de leur réinstallation.
- Les dirigeants politiques rivaux du RCD-ML, Wamba dia Wamba et Mbusa Nyamwisi, ainsi que les soldats de l'UPDF (force de défense du peuple ougandais) ont arrêté illégalement des leaders politiques considérés comme des opposants et

¹ Dans le présent rapport, le mot « enfant » se réfère à toute personne âgée de moins de dix-huit ans. Human Rights Watch suit la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant pour qui un enfant s'entend de « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. » Convention relative aux droits de l'enfant, Article 1, A.G. Rés.44/25, Doc. ONU A/RES/44/25.

les ont soumis à des conditions inhumaines. Dans certains cas, les forces de l'UPDF et du RCD-ML ont torturé les opposants politiques en détention.

- Le "premier ministre" du RCD-ML, Mbusa Nyamwisi, un dirigeant congolais appartenant à un troisième groupe ethnique puissant, les Nande, a cherché à accroître son pouvoir en s'alliant aux forces maï-maï, des groupes de milices locales qui luttent surtout pour expulser les occupants étrangers de leur territoire et qui utilisent souvent des rituels traditionnels pour être plus forts au combat.

D'abord prêts à tolérer cette alliance, les Ougandais l'ont ensuite rejetée. Lors des conflits ultérieurs avec les Maï-Maï, les forces ougandaises et les rebelles congolais fidèles à Mbusa ont commis des exécutions extrajudiciaires contre les combattants maï-maï capturés. Par la suite, l'UPDF s'est attaquée aux villageois congolais soupçonnés d'avoir aidé les Maï-Maï, tuant des civils et saccageant leurs villages.

- Les soldats ougandais ont également formé et appuyé une organisation appelée RCD-National, qui semble être davantage une opération visant à extraire et à commercialiser les riches ressources en minerais de la région de Bafwasende que le parti politique qu'elle prétend être. Cette exploitation flagrante des richesses congolaises au profit des officiers de l'armée ougandaise opérant au Congo ou en plus haut lieu, symbolise l'exploitation à plus grande échelle de toute la région au profit des acteurs extérieurs.

II. RECOMMANDATIONS

Human Rights Watch appelle le gouvernement ougandais à:

- Donner des instructions claires aux forces ougandaises déployées au Congo pour qu'elles assurent la sécurité de la population civile et des travailleurs humanitaires et qu'elles respectent les Conventions de Genève de 1949 et le Protocole I de 1977.
- Nommer une commission d'enquête indépendante chargée d'enquêter à propos des témoignages de massacres de civils et d'exécution de non-combattants par des soldats ougandais. Le gouvernement ougandais devrait rendre publics les résultats de ces enquêtes et poursuivre devant des tribunaux ougandais le personnel ougandais contre qui il existe des preuves de responsabilité dans ces crimes. Le gouvernement ougandais devrait ordonner aux forces de l'UPDF présentes en RDC d'apporter leur concours à ces enquêtes et à toute autre investigation à propos des exactions commises contre les civils. En particulier:
 - Mener une enquête impartiale et transparente à propos du rôle joué par l'UPDF dans le conflit entre Hema et Lendu depuis son début à la mi 99 jusqu'à ce jour.
 - Enquêter à propos des témoignages selon lesquels l'UPDF n'est pas intervenue de façon opportune pour prévenir les massacres perpétrés à Bunia le 19 janvier 2001 en représailles à une attaque des milices contre les positions de l'UPDF dans cette ville. Rappeler en Ouganda le commandant de l'UPDF à Bunia et le remplacer lui et ses subordonnés directs jusqu'à ce que leurs responsabilités dans la réaction de l'UPDF face aux représailles meurtrières aient été clarifiées.
 - Enquêter à propos de la conduite de l'UPDF et des troupes rebelles lors de l'attaque du campement maï-maï de Lubero les 25 et 26 août 2000 et entamer des poursuites contre les responsables du massacre des non-combattants.
 - Donner immédiatement des nouvelles de tous les combattants capturés par l'UPDF dans le nord-est du Congo, y compris les combattants maï-maï et les membres d'autres milices, et autoriser les visites du Comité International de la Croix-Rouge à ces combattants.

- Libérer immédiatement tous les citoyens congolais détenus arbitrairement pour des délits politiques par l'UPDF en RDC et par les autorités ougandaises en Ouganda.
- Mettre fin au recrutement et à l'entraînement en RDC ou en Ouganda d'enfants soldats de moins de dix-huit ans et démobiliser, désarmer, réhabiliter et ramener chez eux tous ces enfants.
- Signer et ratifier, sans réserve, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et faire ratifier une déclaration contraignante fixant à dix-huit ans au moins l'âge minimum requis pour le recrutement volontaire.
- Ordonner à l'UPDF de laisser libre accès à toutes les populations dans le besoin dans les zones sous son contrôle et d'autoriser la fourniture d'aide humanitaire à ces populations en toute neutralité.
- Accorder aux organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme, aux journalistes indépendants et au Rapporteur spécial de l'ONU sur la RDC un droit de libre accès pour enquêter à propos des allégations d'atteintes aux droits humains et de violations du droit international humanitaire dans les zones contrôlées par l'UPDF.
- Appuyer les initiatives locales visant à un règlement du conflit.

Human Rights Watch appelle le Rassemblement Congolais pour la Démocratie - Mouvement de Libération (RCD-ML) et le Front de Libération du Congo (FLC) à :

- Cesser immédiatement toutes les attaques contre les civils et autres violations du droit international humanitaire.
- Mener des enquêtes internes sur les violations du droit international humanitaire par les forces du RCD-ML et du FLC dans le nord-est de la RDC, particulièrement sur les massacres de civils à Bunia le 19 janvier 2001.
- Mettre un terme au recrutement et à l'entraînement d'enfants âgés de moins de dix-huit ans et démobiliser, désarmer, réhabiliter et ramener chez eux tous ces enfants.
- Laisser libre accès à toutes les populations dans le besoin dans les zones sous votre contrôle et autoriser la fourniture d'aide humanitaire à ces populations en toute neutralité.
- Laisser libre accès aux organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme, aux journalistes indépendants et au Rapporteur spécial de l'ONU sur la RDC qui enquêtent à propos des allégations d'atteintes aux droits humains et de violations du droit international humanitaire dans les zones sous votre contrôle.

Human Rights Watch appelle les milices maï-maï, hema et lendu et les autres groupes armés opérant dans le nord-est du Congo à :

- Cesser immédiatement toutes les attaques contre les civils et autres violations du droit international humanitaire.
- Mener des enquêtes internes sur les violations du droit international humanitaire décrites dans le présent rapport.
- Mettre fin au recrutement et à l'entraînement d'enfants âgés de moins de dix-huit ans et démobiliser, désarmer, réhabiliter et ramener chez eux tous ces enfants.

- Laisser libre accès à toutes les populations dans le besoin et autoriser la fourniture d'aide humanitaire à ces populations en toute neutralité.

Recommandations de Human Rights Watch au Conseil de Sécurité des Nations Unies :

- Pour mettre fin à l'impunité des auteurs d'atrocités commises au Congo, le Conseil de Sécurité devrait instaurer une Commission d'experts de l'ONU chargée d'enquêter et de déterminer les responsabilités pour les graves violations des droits humains et du droit humanitaire en RDC. Cela permettrait de mettre en œuvre une recommandation importante de 1998 émanant de la Mission d'enquête en RDC du Secrétaire Général de l'ONU (SGIT) et cela pourrait également dissuader de commettre d'autres exactions. Pour compléter le travail que la SGIT a été empêchée de réaliser, la commission devrait avoir un mandat qui couvre la période allant de 1993 jusqu'à aujourd'hui. La commission d'experts devrait par ailleurs être chargée de recommander au Conseil de Sécurité un mécanisme approprié pour traduire en justice les personnes responsables de violations.
- Accroître le nombre d'équipes d'observateurs militaires de la Mission d'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) à Bunia. Les observateurs militaires devraient avoir pour instruction d'accroître leur visibilité dans la ville et dans les zones avoisinantes affectées par le conflit entre Hema et Lendu. Ils devraient également s'impliquer davantage en interrogeant les victimes dans les deux camps et collaborer avec les acteurs humanitaires qui assistent les victimes.
- Appuyer et multiplier les programmes de supervision des droits de l'homme de la MONUC et déployer immédiatement un certain nombre d'observateurs des droits de l'homme et d'agents de la MONUC chargés de la protection des enfants dans la région de Bunia.

Human Rights Watch appelle la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies à adopter une résolution qui :

- Approuve résolument l'appel au renforcement de la MONUC et préconise une coopération plus étroite entre la MONUC et le Bureau opérationnel du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme en RDC.
- Renouvelle le mandat du rapporteur spécial et lui fournisse, à lui ainsi qu'au Bureau opérationnel, les ressources nécessaires pour intervenir utilement.

Human Rights Watch appelle l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), l'Union européenne, les Etats-Unis et les autres acteurs internationaux à :

- Dénoncer fermement et publiquement les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire par toutes les parties impliquées dans la guerre en RDC et insister pour que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes. Exercer en permanence de fortes pressions sur tous les pays étrangers impliqués dans la guerre au Congo ainsi que sur le gouvernement congolais pour qu'ils respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.
- Appuyer le Bureau opérationnel du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Congo pour qu'il puisse accroître ses programmes de supervision et d'assistance technique, notamment dans l'est du Congo et sur tout le territoire sous contrôle gouvernemental.

- Condamner fermement les atteintes aux droits humains commises par les deux parties au conflit Hema-Lendu et apporter leur concours à la création d'un mécanisme de justice internationale pour juger les instigateurs de ces violences, comme le réclament d'ailleurs les personnes qui souffrent le plus du conflit.
- Insister pour qu'une enquête soit menée à propos du comportement des troupes ougandaises déployées dans la zone de conflit entre Hema et Lendu afin de déterminer leur rôle dans le conflit.
- Surveiller étroitement l'assistance économique octroyée à tous les Etats impliqués dans la guerre au Congo pour s'assurer que les fonds alloués à des programmes de développement socio-économique ne finissent pas par financer l'effort de guerre des parties au conflit.
- Accroître considérablement le niveau de financement de l'aide humanitaire en RDC en général, et plus particulièrement dans le nord-est du Congo qui est le théâtre de la pire crise humanitaire qu'ait connu le pays. Encourager les organisations humanitaires internationales à accroître leur présence dans le nord-est du Congo.
- Dénoncer énergiquement et publiquement le recrutement, l'enlèvement, l'entraînement et l'utilisation d'enfants ainsi que tout recrutement, entraînement et utilisation forcés de recrues adultes non volontaires dans toute force armée présente en RDC.

Human Rights Watch appelle Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés à :

- Prier instamment toutes les parties au conflit de lancer et de rendre opérationnels des programmes de désarmement, de démobilisation et de réhabilitation de tous les enfants soldats et de surveiller attentivement la mise en œuvre de ces programmes. Le représentant spécial devrait tout particulièrement surveiller l'action menée pour remédier à la situation des 163 enfants hema emmenés en Ouganda en vue d'un entraînement militaire et des autres enfants, appartenant au groupe lendu ou à d'autres groupes, entraînés à Nyaleke ou dans d'autres camps au Congo, et recrutés soit par les armées gouvernementales, soit par les groupes rebelles, soit par les bandes d'opposants armés.
- Chercher à ce que toutes les forces armées et groupes armés de la région s'engagent à mettre fin à tout recrutement d'enfants de moins de dix-huit ans et superviser activement le respect de ces engagements.

III. CONFUSION POLITIQUE

Au cours de l'année 2000, les conflits permanents au niveau du leadership ont créé une confusion politique et administrative dans les zones du nord-est du Congo que le RDC-ML prétend contrôler. Les trois hauts dirigeants du RCD-ML, Wamba dia Wamba d'une part, et ses deux adjoints Mbusa Nyamwisi et Tibasima Ateenyi d'autre part ont développé des structures politiques et administratives parallèles à Bunia, la capitale du RCD-ML, et dans la ville de Beni. Les ailes militaires du RCD-ML ont reflété ces dissensions au niveau des dirigeants : le recrutement au sein des forces armées du RCD-ML s'est fondé en grande partie sur l'allégeance personnelle et/ou ethnique. La lutte politique a exacerbé les tensions ethniques dans la région, allant jusqu'à provoquer des massacres ethniques répétés.

Au moment où il a été absorbé de fait dans un nouveau front à la mi-janvier 2001, le RDC-ML devait encore adopter une plate-forme élémentaire en tant que mouvement politique, définir ses structures internes et leurs attributions respectives et choisir un dirigeant qui soit acceptable pour les diverses factions. Mis à part la philosophie générale non-militariste prônée par Wamba et un engagement théorique envers une résolution pacifique de la guerre au Congo, les objectifs que s'était fixés le mouvement dans la guerre nationale et sa position quant aux dimensions régionales complexes de la guerre étaient on ne

peut plus flous. Les querelles entre hauts dirigeants du mouvement portaient souvent sur des accusations réciproques d'inaptitude politique, de détournement de fonds et de manipulation de l'ethnicité à des fins politiques mesquines.

En 2000, les deux adjoints de Wamba ont cherché, à au moins trois reprises, à le renverser bien qu'il ait été désigné président du mouvement. L'Ouganda, qui soutient la faction rebelle, a fini par intervenir. Lors de chaque crise, les trois rivaux et leurs principaux conseillers ont été convoqués à Kampala pour « consultation ». Les « alliés étrangers », en d'autres termes les Ougandais, n'ont pas clairement reconnu de vainqueur sur le terrain, ce qui a donné l'impression aux Congolais qu'ils prenaient en fait parti pour les deux camps en même temps.

Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD)

Les problèmes au sein du RCD-ML ont commencé lorsqu'il a fait dissidence d'avec le mouvement rebelle principal, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), lequel était soutenu par le Rwanda et avait ses quartiers généraux à Goma. Au début de la guerre, Wamba dia Wamba, professeur d'histoire et opposant à l'ancien président congolais Mobutu ayant longtemps résidé en Tanzanie, est arrivé à la présidence du RCD après une lutte initiale pour ce poste. Les commanditaires étrangers de la rébellion, le Rwanda et l'Ouganda, ont rassemblé en toute hâte la plupart des cinquante membres fondateurs du RCD en exil. Ils voulaient que le RCD serve de façade à leur intervention militaire au Congo en formant un gouvernement, qu'ils espéraient installer rapidement à Kinshasa. Mais la campagne éclair lancée pour s'emparer de la capitale congolaise a échoué et à mesure que la guerre s'éternisait, le RCD s'est trouvé confronté à de nombreuses défections. Commentant la défection d'un haut responsable du RCD, Roger Lumbala, en février 2000, Moïse Nyarugabo, Vice-Président du RCD à l'époque, faisait remarquer que « certaines personnes ont rejoint la révolution pensant qu'elle ne durerait que quelques semaines et elles ont obtenu des postes, mais maintenant que la lutte dure longtemps, des gens comme Roger Lumbala, qui était cadre, se sont désistés. »²

RCD-Kisangani

L'échec rencontré dans la conquête de Kinshasa allait semer les premières graines de discorde entre les parrains ougandais et rwandais de la rébellion. Songeant à préserver leurs intérêts dans ce qui serait la future RDC, les deux alliés ont d'abord bataillé pour s'assurer le contrôle politique du RCD. Alors que le Rwanda se montrait plus intéressé par une victoire militaire totale, le gouvernement ougandais du Président Yoweri Museveni a d'abord cherché à promouvoir l'émergence d'organisations politiques et militaires modelées sur son « système de mouvement » et son « armée populaire ». Il a offert aux hauts dirigeants du RCD, notamment à Wamba et de jeunes intellectuels congolais triés sur le volet, une formation à la fois militaire et idéologique visant à atteindre cet objectif. En mai 1999, Wamba a été expulsé par certains de ses collègues du RCD à Goma et, en compagnie de plusieurs membres fondateurs et cadres militaires du RCD, il est parti d'installer à Kisangani qui, à l'époque, était contrôlée conjointement par les armées ougandaise et rwandaise.

La faction du RCD basée à Goma et connue désormais sous le nom de RCD-Goma a continué à contrôler le contingent militaire congolais de la rébellion alors que la faction dirigée par Wamba, connue alors sous le nom de RCD-Kisangani, n'avait au départ pas de bras militaire important. Les tentatives de l'armée ougandaise, la Force de défense populaire ougandaise (UPFD – Uganda People's Defense Force), d'entraîner des recrues congolaises pour le RCD-Kisangani a irrité les commandants rwandais présents à Kisangani. Ils ont cherché à démanteler le camp d'entraînement, procédant à l'arrestation de dizaines de recrues sous prétexte qu'elles appartenaient aux milices extrémistes hutues qui avaient perpétré le génocide de 1994 au Rwanda.³ Par ailleurs, le RCD-Goma et ses parrains rwandais ont empêché Wamba d'organiser des meetings publics pour rallier la population à sa cause. Les rivalités autour des immenses ressources en minerais dont dispose Kisangani, la troisième plus grande ville congolaise, ainsi que les frictions politiques et militaires autour du RCD-Kisangani

² ONU, IRIN, « DR CONGO : Defections not a threat, rebels say, » Bulletin d'information No. 870 pour les Grands Lacs, le 28 février 2000.

³ Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Kisangani, mai 1999.

ont contribué à ébranler la confiance qui subsistait entre le Rwanda et l'Ouganda. Cela a précipité la première confrontation militaire entre les forces rwandaises et ougandaises pour prendre le contrôle de Kisangani en août 1999. Au cours de la bataille, qui a vu la défaite des Ougandais, quelque 200 civils ont été tués dans les échanges de tirs.

La bataille de Kisangani a également été provoquée par des dissensions portant sur le choix de la faction du RCD qui allait signer l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, accord destiné à mettre fin à la guerre au Congo et négocié sous les pressions internationales intenses. Au cours de la bataille, Wamba et d'autres dirigeants du RCD-Kisangani ont miraculeusement échappé à la mort lors de l'assaut lancé par les Rwandais contre un hôtel qui leur servait de résidence et de quartier général. Etant donné qu'aucune des factions ne pouvait être éliminée et qu'aucune ne voulait reconnaître la légitimité de l'autre, les cinquante membres fondateurs du RCD se sont tous rendus à Lusaka pour signer l'accord au nom du « RCD ». Les fondateurs ont apposé leur signature sur le traité par ordre alphabétique pour éviter de nouvelles querelles sur qui devait signer le premier. Personne ne s'est demandé comment un mouvement qui n'arrivait même pas à se mettre d'accord sur ses représentants allait pouvoir remplir les obligations qui lui incombent aux termes de l'accord.

Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération (RCD-ML)

Après la victoire de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) sur les forces ougandaises en août à Kisangani, Wamba ne s'y sentait plus en sécurité et a transféré ses bureaux à Kampala dans une maison d'hôtes de la présidence. C'est là qu'en septembre 1999, il a fondé le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Mouvement de Libération (RCD-ML), une réincarnation du RCD-Kisangani. Il a annoncé que le quartier général de son mouvement se trouverait à Bunia, une petite ville jusqu'alors tranquille de la Province Orientale, située près de la frontière ougandaise.

Wamba aurait nommé les responsables de son nouveau gouvernement sans trop consulter ses conseillers, ce qui a conduit à la défection de plusieurs membres fondateurs du RCD-Kisangani en guise de protestation. Pendant que son séjour à Kampala se prolongeait de plusieurs mois, ses deux adjoints ont pris le contrôle effectif sur le terrain. Nommé commissaire général, ou premier ministre, du RCD-ML, Mbusa Nyamwisi a installé une administration du RCD dans sa ville natale de Beni, située dans la partie de la province du Nord-Kivu contrôlée par l'Ouganda. Homme d'affaires devenu politicien, Mbusa faisait partie du milieu d'affaires nande, puissant sur le plan économique. Tibasima Ateenyi, ancien parlementaire de la région de Bunia et ancien directeur des mines d'or de Kilomoto, dirigeait quant à lui une administration parallèle en dehors de Bunia. Wamba a confié à Tibasima trois ministères importants, celui des mines, des finances et du budget. Dirigeant de la communauté hema influente tant sur le plan économique que politique, Tibasima est entré en fonction alors que les Hema et les Lendu étaient déjà en conflit dans l'arrière-pays de Bunia. Au niveau local, beaucoup ont considéré que sa nomination renforçait le pouvoir des Hema et ce sentiment n'a fait qu'exacerber les tensions ethniques dans la région.

Le RCD-ML militaire

Ni Mbusa en tant que commissaire général, ni Tibasima en tant que ministre des finances n'avaient le mandat de recruter des soldats mais l'un comme l'autre l'ont fait au début 2000, s'engageant dans des processus de recrutement parallèles et concourants pour l'Armée Populaire Congolaise (APC), l'aile militaire du RCD-ML. Ils ont levé cette armée en grande partie en fonction de critères ethniques, Mbusa recrutant au départ principalement des Nande et Tibasima enrôlant surtout des jeunes de son propre groupe hema.⁴ Les deux processus avaient toutefois une chose en commun : l'armée ougandaise fournissait les instructeurs qui entraînaient et armaient les groupes de centaines de recrues qui se sont succédé au camp d'entraînement de Nyaleke à Beni et au camp d'entraînement de Rwampara à Bunia.

⁴ Tibasima a déclaré à Human Rights Watch qu'il recrutait principalement des Hema car les personnes pouvant être enrôlées à Bunia provenaient surtout de ce groupe. Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Kampala, août 2000.

Selon un des principaux conseillers de Wamba, l'inquiétude s'est emparée des non-Hema de Bunia qui redoutaient la prépondérance des recrues hema entraînées au camp de Rwampara et le RCD-ML s'est senti forcé de diversifier son recrutement. Il l'a d'ailleurs fait en recrutant plusieurs groupes à Nyaleke présentant un meilleur équilibre ethnique. La Bataillon Usalama,⁵ le premier à avoir été formé à Nyaleke, comptait environ 25 pour cent de recrues lendu, 15 pour cent d'Hema, les autres provenant d'autres groupes tels que les Nande ou les Alur.⁶

L'APC n'avait pas de chef d'état-major et les commandants de bataillon étaient censés se placer directement sous les ordres de Wamba qui s'était autoproclamé commissaire à la défense ainsi que président du mouvement. Wamba aurait mis en doute la loyauté des commandants assimilés à ses adjoints et au début 2000, il a alors recruté sa propre Unité de protection présidentielle (UPP). Les soldats de ce petit corps d'armée ont été triés sur le volet parmi les soldats expérimentés de l'armée démobilisée de l'ex président Mobutu et parmi les déserteurs des Forces Armées Congolaises (FAC) du Président Kabila. Les opposants de Wamba ont affirmé qu'il avait favorisé ses proches wacongo lors du processus de sélection mais Wamba a répliqué que seuls 2 pour cent de l'UPP provenaient du Bas-Congo, sa région d'origine.⁷

En fait, ce sont les commandants de secteur de l'armée ougandaise qui avaient autorité sur toutes les affaires militaires et de sécurité dans chaque district. Certaines unités et certains cadres du RCD-ML ont opéré directement sous leur commandement. Même à Beni, à Bunia et à Butembo, villes où était concentré le pouvoir administratif du RCD-ML, les commandants de secteur de l'UPDF faisaient de l'ombre aux responsables politiques et militaires congolais.

Un coup d'Etat permanent

En mars 2000, Wamba a cherché à enrayer les pouvoirs militaires et financiers de ses deux adjoints qu'il jugeait trop étendus. Ils ont alors essayé de le renverser dans une première tentative de coup d'Etat. A la mi-avril, Tibasima a déclaré aux journaux de Kampala qu'il avait évincé Wamba et qu'il l'avait remplacé par Mbusa. Le conflit entre les trois dirigeants menaçant de dégénérer, le Président Museveni les a convoqués à Kampala, ainsi que tous les autres membres fondateurs du RCD-ML, pour résoudre le différend. Ils se sont effectivement réconciliés, mais seulement pendant quelque temps.

Léopard Mobile

En juillet, certains éléments militaires du RCD-ML, surtout des Hema et également quelques Tutsis congolais connus sous le nom de Banyamulenge, ont quitté le RCD-ML pour rejoindre les milices hema dans la brousse⁸. Les transfuges ont déclaré qu'ils viendraient à Bunia pour y déloger Wamba, lequel a accusé publiquement Tibasima de cette nouvelle tentative de coup d'Etat. Le 22 juillet, les transfuges hema ont attaqué le village de Nyankunde, à environ vingt-deux kilomètres au sud-ouest de Bunia, tuant quatre soldats du RCD-ML et blessant un civil. Au cours de l'attaque, ils auraient pillé l'hôpital du village et confisqué le matériel de communications d'une organisation humanitaire internationale opérant à cet endroit. L'incident a conduit l'organisation à quitter la région.⁹ L'attaque semblait avoir été prévue pour exploiter le retrait temporaire du bataillon de l'UPDF stationné à Bunia. Suite à une décision prise en juin de retirer ses troupes de Kisangani, l'Ouganda redéployait également des troupes ailleurs dans la région.

Le camp de Wamba aurait fait circuler des informations selon lesquelles les transfuges s'étaient alliés à la Force Alliée Démocratique (ADF) et à l'Armée Nationale de Libération de l'Ouganda (NALU), des groupes d'insurgés ougandais basés en RDC, ce qui a persuadé l'UPDF d'envoyer de gros renforts à Bunia par voie aérienne et terrestre, notamment des

⁵ Un bataillon du RCD-ML est composé de 750 à 1000 soldats.

⁶ Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Kampala, le 22 décembre 2000.

⁷ « Communiqué très important à l'attention de tous les membres du commissariat général », Bureau du président, RCD-ML, Bunia, le 14 juin 2000.

⁸ Voir plus bas la partie consacrée aux milices hema.

⁹ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Wamba dia Wamba, Bunia, le 4 août 2000.

véhicules blindés et un hélicoptère de combat et de reconnaissance.¹⁰ Les forces de l'UPDF n'ont pas attaqué, parce que le Président Museveni aurait plutôt décidé d'accepter l'appel pressant lancé par une délégation de « parents des transfuges », arrivés de Bunia pour demander que la reddition de leurs « enfants » soit négociée. Dans une déclaration faite à la presse, le chef de la délégation a indiqué que les transfuges appartenaient au « Léopard mobile », un groupe « composé de nos enfants qui a décidé de ne pas travailler avec Wamba dia Wamba en raison de sa mauvaise administration ». ¹¹ Le Président Museveni a accepté cette requête à condition que les « parents » rentrent à Bunia accompagnés d'une délégation d'Ougandais haut placés et qu'ils négocient la reddition pacifique des transfuges. En échange, les Ougandais ont accepté d'envoyer à Kampala ceux qui se rendraient pour y poursuivre leur entraînement militaire.¹²

Grâce à cette offre, le désastre imminent qui planait sur les auteurs de la tentative de putsch s'est transformé en récompense. Lorsque les transfuges ont quitté la brousse pour rentrer à Bunia le 24 août, leur nombre, estimé au départ à 300, était passé à 700, les membres des milices ayant quitté en hâte les villages éloignés pour se joindre au groupe initial dans l'espoir de pouvoir bénéficier de la proposition de formation ougandaise. Dans le district d'Ituri, de nouvelles recrues auraient été enrôlées pour gonfler le nombre des bénéficiaires de l'offre. Les habitants avaient espéré que l'UPDF désarmerait les transfuges à leur arrivée en ville, mais cela n'a pas été le cas. Leur arrivée a provoqué une nouvelle crise grave car les transfuges ont attaqué une prison locale le 28 août pour libérer un de leurs dirigeants qui se trouvait en détention car il était soupçonné d'avoir joué un rôle dans l'organisation de la mutinerie. Un soldat ougandais et un soldat congolais ainsi que deux des attaquants ont été tués lors de l'attaque.

Du 29 au 31 août, l'UPDF a organisé un pont aérien pour transporter les 700 transfuges de Bunia à Kampala. Selon les observateurs, bon nombre de transfuges avaient moins de quinze ans.¹³ Alors que les Nations Unies avaient reconnu le besoin de mettre un terme à l'utilisation des enfants soldats, le départ de ces enfants pour aller suivre une formation militaire s'est déroulé au vu et au su de toute la population, dans une ville où se trouvent des observateurs militaires de la Mission de l'ONU en République Démocratique du Congo (MONUC) et où l'UNICEF et d'autres agences humanitaires mènent des missions d'assistance aux victimes du conflit ethnique.¹⁴ Une délégation ministérielle ougandaise de haut rang, composée de James Wapakhabulo, commissaire politique national de l'Ouganda, de Ruhakana Rugunda et Muruli Mukasa, respectivement ministre de la présidence et ministre de la sécurité, et du Colonel Kahinda Otafiire, conseiller du président sur le Congo, se trouvait là pour « promouvoir la réconciliation » et superviser l'endiguement de la crise. Elle aussi a assisté au pont aérien organisé pour les transfuges.

Wamba a coopéré avec les médiateurs ougandais en prêtant sa voix pour des messages radiophoniques invitant les transfuges à retourner à Bunia pour bénéficier du pont aérien. Mais il s'est également servi de la crise pour chercher à se débarrasser de ses adjoints. A la mi-août, dans un entretien téléphonique avec Human Rights Watch, il a déclaré que Tibasima et Mbusa étaient suspendus vu leur implication évidente dans l'organisation d'une mutinerie au sein de l'armée rebelle, ce qui constituait selon lui un acte de haute trahison et un désengagement total par rapport aux objectifs du mouvement.¹⁵

Le Bataillon Usalama

Fin juillet, Kitenge Amisi, commandant du Bataillon Usalama du RCD-ML et également conseiller militaire principal de Mbusa, a transféré ses troupes de Beni à Bunia, apparemment pour remplacer les soldats de l'UPDF en partance.

¹⁰ Entretiens de Human Rights Watch avec des témoins, Bunia, 8-14 décembre 2000.

¹¹ « DRC : Anti-Wamba group named », IRIN, Bulletin d'information No. 986 pour les Grands Lacs, le 10 août 2000.

¹² Entretien de Human Rights Watch avec Mme Akiiki, chef de la délégation des parents, Kampala, les 22-23 décembre 2000.

¹³ Entretiens de Human Rights Watch, Bunia, 8-14 décembre 2000.

¹⁴ Le pont aérien a eu lieu exactement quatre semaines après que le Conseil de Sécurité de l'ONU ait organisé un débat spécial sur les enfants et les conflits armés.

¹⁵ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Wamba dia Wamba, août 2000.

Elles ont été déployées autour de la ville pour dissuader les transfuges de mener des attaques. Mais Wamba se méfiait du commandant et a ordonné son arrestation. Le départ des transfuges n'a pas pour autant rétabli l'ordre à Bunia car Kitenge a été libéré par ses officiers subalternes le 1^{er} septembre. Il a alors occupé Radio Candip, une radio tenue par l'Eglise, et a ordonné aux techniciens de ne diffuser que des chants révolutionnaires et des appels au calme.

Cette tentative de prise de contrôle a échoué et le commandant du Bataillon Usalama et ses gardes du corps ont trouvé refuge, d'après leurs propres dires, au quartier général de la MONUC.¹⁶ Cette situation a eu de sérieuses implications pour la MONUC car elle donnait à penser que les membres de la force de l'ONU, soit seulement quatre officiers de liaison et le personnel logistique, avaient été pris en otage. La crise n'a été désamorcée que lorsque l'Ambassadeur Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef de la MONUC, est arrivé en ville, accompagné d'une délégation ougandaise. Le jour même, il ramenait à Kampala ses pensionnaires armés non invités, qui, au moment où sont écrites ces lignes, seraient toujours à Kampala et y suivraient un entraînement spécial. Leur départ a laissé le bataillon sans structure de commandement cohérente et bon nombre de ses hommes, particulièrement ceux d'origine lendu, s'en sont allés, réduisant le bataillon à un petit groupe de partisans de Mbusa se tenant prêts pour les prochaines confrontations.¹⁷

Le putsch de novembre

Ils n'ont d'ailleurs pas dû attendre bien longtemps, en dépit du calme relatif qui régnait à Bunia en septembre et octobre alors que les médiateurs locaux et régionaux peinaient pour resoudre le RCD-ML. Une conférence des chefs coutumiers organisée à Bunia a exhorté trois des dirigeants rivaux du RCD-ML à trouver un moyen de résoudre leur différend.¹⁸ Tous les trois ont signé une déclaration à Kampala le 12 octobre après des négociations menées sous la médiation des Ougandais. Des délégations de Tanzanie et du Mozambique étaient présentes et ont contresigné le document, lequel confirmait la présidence de Wamba et nommait Mbusa premier vice-président en charge de l'administration et Tibasima deuxième vice-président responsable de la diplomatie. Il chargeait un « groupe de contact », comprenant les deux adjoints et des représentants du camp de Wamba, d'élaborer les « documents de base » du mouvement. Les auteurs des documents devaient restructurer le mouvement et définir les responsabilités de ses dirigeants.¹⁹ Comme condition préalable à une réconciliation avec ses rivaux, Wamba aurait insisté sur le démantèlement du Bataillon Usalama – qui restait déployé à Bunia – et sur une restructuration des troupes du RCD-ML en un seul bataillon placé sous la direction d'un seul commandant.

L'accord s'est brisé avant même qu'une seule de ses dispositions ne soit mise en œuvre. Réagissant aux rumeurs selon lesquelles le Col. Charles Angina, alors commandant de secteur de l'UPDF à Bunia, était sur le point d'être remplacé, les partisans de Wamba ont organisé des manifestations le 30 octobre et le 1^{er} novembre. Les manifestants dénonçaient ce qu'ils appelaient les actions unilatérales de l'UPDF et en même temps, ils demandaient que l'officier ougandais soit maintenu à son poste. Cherchant apparemment à profiter des troubles, Mbusa, qui venait de rentrer de Kampala, a accusé le camp rival de Wamba d'être anti-Ougandais et d'avoir incité à la haine ethnique. Les soldats du Bataillon Usalama, fidèles à Mbusa, ont encerclé la résidence de Wamba après que Mbusa ait annoncé à la radio locale qu'il destituait Wamba et qu'il occuperait lui-même le poste de président. Les « putschistes », comme on les a appelés, ont attaqué la résidence à au moins trois reprises au début et à la mi-novembre mais à chaque fois, ils ont été repoussés par l'Unité de protection présidentielle (UPP). Le 11 novembre, Mbusa a déclaré au Monitor de Kampala que ses forces continueraient à attaquer Wamba jusqu'à ce qu'il soit

¹⁶ Entretiens de Human Rights Watch avec les commandants du Bataillon Usalama, par téléphone, Kampala, septembre 2000, et avec des observateurs militaires de la MONUC, Bunia, décembre 2000. Il faut signaler que les observateurs militaires de l'ONU avaient établi domicile ainsi que leurs quartiers généraux dans une propriété louée qui avait servi de résidence principale à Tibasima jusqu'à leur arrivée.

¹⁷ Entretiens de Human Rights Watch, Bunia, 8-14 décembre 2000.

¹⁸ « Wamba, Tibasima et Mbusa se confient aux notables et chefs de collectivités, » *Le Millénaire*, No. 008, octobre 2000, p. 8.

¹⁹ Entretiens de Human Rights Watch, Bunia, 8-14 décembre 2000 ; voir aussi « Vendredi Saint macabre à Bunia : plus de 20 morts, » *Les Coulisses*, No. 85, novembre 2000, p. 9.

capturé mort ou vif.²⁰ Pendant cette crise, le troisième dirigeant du mouvement, Tibasima, est resté discret et a publiquement pris ses distances par rapport à la tentative de putsch.²¹ Le nombre de victimes de ces affrontements diffère selon les sources. Selon certaines sources, il n'y aurait eu qu'une seule victime, selon d'autres, vingt civils et un nombre indéterminé de soldats auraient été tués.²²

L'UPDF a déclaré qu'elle s'engageait à protéger Wamba et a envoyé deux chars pour garder la résidence où il se terrait avec six de ses ministres et plusieurs autres cadres du mouvement. Selon les partisans de Wamba, l'UPDF n'est toutefois pas intervenue dans la bataille lorsque la résidence a été attaquée.²³ Le Major Katirima, porte-parole de l'UPDF, a déclaré à l'AFP le 6 novembre que le mandat de l'armée ougandaise au Congo était de maintenir l'ordre dans les zones où elle était présente, ajoutant que « nous ne pouvons pas accepter que des changements à la direction du RCD-ML soient opérés par la violence ». ²⁴ Le Général Katumba Wamala, commandant de l'UPDF en RDC, a déclaré à la population de Bunia dans un message radiophonique que l'UPDF essayait de résoudre les problèmes du RCD-ML « sans verser le sang des civils ». ²⁵ Le 17 novembre, le Colonel Otafiire de l'UPDF a déclaré au Monitor qu'il était retourné à Kampala après un bref séjour à Bunia accompagné de « tous les dirigeants » de la ville, soit un total de soixante hauts responsables des factions rivales. En leur absence, l'UPDF a pris le contrôle de l'administration de Bunia.²⁶

Les exactions liées aux rivalités politiques

Chaque fois qu'un bouleversement politique a secoué le RCD-ML en 2000, les dirigeants rivaux ont arrêté des responsables de la faction rivale, les soumettant souvent à des mauvais traitements. Suite à l'échec de la mutinerie du mois d'août, Wamba a ordonné l'arrestation de militaires haut placés et de conseillers civils de Tibasima Ateenyi. Parmi les personnes arrêtées en cette circonstance se trouvaient le commandant Mukalayi et le commissaire adjoint de Tibasima aux mines et à l'énergie, Michel Rudatenghua. Leur faction a affirmé à l'époque qu'eux deux, ainsi que d'autres membres du groupe, avaient d'abord été détenus au camp militaire de Rwampara pour être ensuite transférés dans des cellules creusées dans le sol du jardin de la résidence de Wamba. Les chefs de la faction ont également affirmé que les détenus étaient sauvagement battus tous les jours. Wamba a déclaré à Human Rights Watch que les détenus faisaient l'objet d'une enquête pour mutinerie et qu'ils seraient bien traités. Les deux détenus ont été libérés par la suite.²⁷ Cette démarche ainsi que des pressions semblables de la part d'Amnesty International ont, selon Tibasima Ateenyi, conduit à une nette amélioration dans le traitement des détenus et à une libération plus rapide des hommes d'affaires accusés par le camp de Wamba d'avoir appuyé les transfuges : Mbameraki, Hindura, Bahimuka et d'autres.²⁸

Trois conseillers de Wamba ont été portés disparus après la tentative de putsch du 3 novembre. Un officier de l'UPDF serait intervenu pour faire libérer deux des conseillers, Jonas Kabuyaya et Mbula, le 27 novembre bien que leur arrestation n'ait pas été reconnue, mais le troisième, Mokili, n'avait toujours pas été retrouvé au moment de la rédaction du présent rapport.²⁹

²⁰ « Nyamwisi orders Wamba out of Bunia today », le *Monitor*, Kampala, le 11 novembre 2000.

²¹ « UPDF rush to rescue Wamba », le *Monitor*, Kampala, le 6 novembre 2000.

²² Entretien de Human Rights Watch, Bunia, 8-14 décembre 2000. Voir aussi : « Calm restored in northern Congo », Associated Press, le 7 novembre 2000 ; « Four dead, one wounded in fighting between DR Congo party factions », AFP, le 6 novembre 2000, et « Vendredi saint macabre à Bunia : plus de 20 morts », *Les Coulisses*, Ibid.

²³ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Wamba et Colette Ram, directrice des affaires du cabinet du RCD-ML, Bunia, novembre 2000.

²⁴ « UPDF rush to rescue Wamba », le *Monitor*, Kampala, le 6 novembre 2000.

²⁵ Dépêche de l'IRIN, CEA- Bulletin d'information hebdomadaire, le 10 novembre 2000.

²⁶ « UPDF takes over Bunia », le *Monitor*, Kampala, le 18 novembre 2000.

²⁷ Voir la lettre de Human Rights Watch à Wamba dia Wamba et le communiqué de presse qui l'accompagnait, le 9 août 2000.

²⁸ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Tibasima Ateenyi, Kampala, le 15 août 2000.

²⁹ Voir : « DRC : RCD-ML officials freed by rival faction », IRIN, Bulletin d'information No. 1063 pour les Grands Lacs, le 30 novembre 2000.

Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-National (RCD-National)

La désorganisation régnant au sein du RCD-ML a provoqué la formation de factions dissidentes encore plus petites ayant des programmes limités au niveau personnel ou local. Roger Lumbala, fondateur du RCD-National et seul membre important de cette faction, faisait à l'origine partie du groupe principal du RCD-Goma mais il a fait défection en février 2000 et est parti à Kampala. Il y aurait rejoint le RCD-ML et aurait été envoyé à Bafwasende, au nord-est de Kisangani, comme officier de mobilisation. Lumbala a dit à Human Rights Watch par la suite que l'unité militaire du RCD-ML que Wamba avait stationnée à Bafwasende avait le sentiment d'avoir trop longtemps été négligée. « Je leur ai donné de la nourriture et des médicaments et ils se sont joints à moi pour lancer le RCD-National. Maintenant, toute la population du district me soutient. C'est pour cela que j'ai créé le RCD-N, » a déclaré Lumbala.³⁰ Interrogé sur sa position à propos de la division entre le RCD-Goma et le RCD-ML, Lumbala nous a répondu que sa faction observait une stricte neutralité car elle était basée dans un district situé entre les deux zones contrôlées par les factions plus importantes.³¹

A chaque défection, Lumbala a été accusé de fraude financière par les porte-parole de la faction qu'il abandonnait. Il a, pour sa part, accusé le RCD-Goma de corruption. Après avoir lancé des accusations, aucune des parties n'a toutefois précisé la nature de la supposée malhonnêteté financière.³² Par exemple, l'importance capitale de Bafwasende semble résider dans le fait qu'elle se situe dans une zone riche en diamants. En octobre, un porte-parole du RCD-ML, Jean-Ernest Louis Kayiviro, a accusé le cadre dissident d'être impliqué dans un « trafic de diamants ».³³

Le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Populaire (RCD-Populaire)

Une faction s'identifiant comme étant le RCD-Populaire a fait son apparition sous les cieux moroses de la rébellion congolaise en novembre et puis n'a plus fait parler d'elle pendant un petit temps. Nyonyi Bwanakawa, le gouverneur du Nord-Kivu pour le RCD-ML, basé à Beni, et Poley Swako, qui est membre fondateur du RCD et était responsable de la supervision des dépenses publiques pour Wamba, se sont engagés à continuer de soutenir Wamba et à organiser une résistance contre Mbusa au moment critique du putsch de novembre.³⁴ Plutôt que d'accepter le contrôle de Mbusa, ils avaient menacé de lancer une nouvelle faction, le RCD-Populaire qui limiterait ses ambitions territoriales aux territoires de Beni-Butembo. Les partisans de la nouvelle faction se sont rendus à Kampala pour présenter leur position aux pourparlers de réconciliation et sont rentrés à leur base lorsque les négociations ne se sont pas concrétisées.

Mbusa a réagi sans ménagements face à ce défi direct à son autorité dans sa propre zone d'influence. Selon un journaliste congolais qui l'avait interviewé à Kampala le 21 novembre 2000, Mbusa considérait que le RCD-Populaire était une « aventure suicidaire ».³⁵ Il a invité ses fondateurs à unir leurs forces aux siennes ; autrement, a-t-il dit, leur résistance ne conduirait qu'à des confrontations armées à Beni et à Butembo. D'après le journaliste, Mbusa, a donné à entendre qu'une nouvelle faction exposerait la population des deux villes à de nouvelles confrontations meurtrières puisque l'APC était déterminée à prendre le contrôle.³⁶

³⁰ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Roger Lumbala, Kampala, le 16 août 2000.

³¹ Ibid.

³² Voir : « DR Congo : Defections not a threat, rebels say, » IRIN, Bulletin d'information No. 870 pour les Grands Lacs, le 28 février 2000, et « DRC : « New » rebel group operating in northeast, » IRIN, Bulletin d'information No. 1042 pour les Grands Lacs, le 30 octobre 2000.

³³ « DRC : « New » rebel group operating in northeast, » Ibid.

³⁴ Un gouverneur du RCD-Goma au Nord-Kivu est basé à Goma.

³⁵ « Mbusa Nyamwisi : Wamba n'est plus à l'ordre du jour, » *Le Millénaire*, No. 009, novembre 2000.

³⁶ Ibid.

Le Mouvement de Libération du Congo (MLC)

Alors que le RCD-ML était au bord de la débâcle à la fin 2000, le Mouvement de Libération du Congo (MLC) semblait offrir tout ce que les partenaires ougandais avaient espéré de leur alliance avec le RCD-ML sans jamais pouvoir l'obtenir. Dirigé avec poigne par Jean-Pierre Bemba, le MLC avait un commandement politique et militaire unifié et ne connaissait pas les dissensions internes ni les spectaculaires défections qui secouaient régulièrement tant le RCD-Goma que le RCD-ML. Selon les informations des journalistes et des autres personnes s'étant rendus dans la zone où il était présent, le MLC jouissait dans la province d'Equateur, au nord-ouest du Congo, d'un degré de popularité auquel aucun des autres mouvements rebelles ne pouvait prétendre dans les territoires sous leur contrôle.

En octobre 1998, une poignée d'exilés congolais dirigés par Jean-Pierre Bemba ont déclaré au président ougandais qu'ils voulaient changer le gouvernement de leur pays mais qu'ils ne voulaient pas se joindre au RCD. Les autorités ougandaises ont envoyé le groupe à un stage intensif de formation militaire et idéologique et, quelques semaines plus tard, les ont emmenés par avion dans l'Equateur pour lancer ce qui allait devenir le MLC. Moins de deux ans plus tard, « Bemba a fait l'éloge des soldats ougandais qui avaient entraîné 20.000 soldats » pour le MLC.³⁷ Dans un article sur la conférence de presse de septembre 2000 à Gebadolite au cours de laquelle Bemba avait reconnu l'aide de l'UPDF, la *New Vision* l'a cité demandant à l'UPDF de poursuivre le retrait de ses troupes de RDC : « Nous sommes fiers des Ougandais. Mais pourquoi devraient-ils mourir pour nous lorsque nous (soldats congolais) nous en sortons plutôt bien sur les lignes de front ? »³⁸ Contrairement au RCD-ML, le MLC livrait une guerre active et directe contre l'alliance gouvernementale. Avec un soutien crucial de l'UPDF sur les lignes de front, le MLC est parvenu à repousser une grande offensive gouvernementale au cours du second semestre 2000. En contraste avec les deux autres grands groupes rebelles, le MLC jouissait également d'une autosuffisance financière, principalement en levant des taxes sur les produits locaux.³⁹

Le Front de Libération du Congo (FLC) : fusion ou prise de pouvoir ?

Les négociations de Kampala

Pour sortir de la crise du RCD-ML, l'Ouganda a proposé fin novembre un regroupement de tous les groupes rebelles congolais sous son patronage : le MLC, le RCD-ML et le RCD-N. Le Col. Kahinda Otafiire, chef d'état-major de l'UPDF et conseiller du Président Museveni pour la RDC, a justifié la proposition de regroupement en faisant valoir que « cela faciliterait les choses pour nous et pour la rébellion et de cette façon, les Congolais pourraient s'occuper de ce qui les concerne, » et il a ajouté : « nous sommes fatigués de tout diriger à leur place. Il faut qu'ils assument entièrement leurs responsabilités ». ⁴⁰ Soulignant l'urgence du processus d'unification aux yeux des Ougandais, le Lt Col. Noble Mayombo, chef des services de renseignements de l'armée et l'un des principaux médiateurs dans les pourparlers, a déclaré : « L'Ouganda veut que la rébellion au Congo se regroupe et ait un seul territoire, une seule armée, un seul programme, un seul ennemi et qu'elle se subvienne à elle-même sur le plan économique en organisant les ressources qu'elle contrôle ». ⁴¹ Wamba a insisté pour que les partenaires congolais soient autorisés à discuter de cela entre eux et il s'est plaint qu'une solution soit « imposée » par l'Ouganda, mais en vain.

Les Ougandais étaient déterminés à créer un front unifié qui porterait le nom de Front de Libération du Congo (FLC) car une campagne électorale présidentielle vivement controversée propulsait à l'avant-plan tous les aspects de l'implication

³⁷ « Bemba hails UPDF, » *New Vision*, le 19 septembre 2000.

³⁸ Ibid.

³⁹ Entretien de Human Rights Watch avec Dominique Kanku, commissaire du MLC aux affaires étrangères, New York, le 20 juin 2000 ; Voir également : Prof. Herbert Weiss, « War and Peace in the Democratic Republic of the Congo, » *American Diplomacy*, Vol. V, No. 3, été 2000, article basé sur les résultats d'une mission menée en juin 2000 dans les trois zones rebelles.

⁴⁰ « DR Congo rebels in unity talks again, » AFP, le 6 janvier 2001.

⁴¹ « Congo rebels agree to merge, » *New Vision*, Kampala, le 16 janvier 2001.

de l'Ouganda dans la guerre au Congo. Par ailleurs, la conduite des troupes ougandaises au Congo avait attiré de plus en plus l'attention et les critiques de la communauté internationale suite à la troisième bataille pour le contrôle de Kisangani en juin 2000. Les combats avaient fait 760 victimes civiles congolaises, 1.700 blessés et ils avaient en outre détruit totalement ou partiellement 4.000 habitations et gravement endommagé les principales infrastructures.⁴² L'attention se portait de plus en plus sur la région d'Ituri touchée par l'agitation. Comme l'a fait remarquer le Lt. Col. Mayombo, l'un des instigateurs du regroupement, « tout groupe qui refuse de signer n'est pas conscient des pressions auxquelles l'Ouganda doit faire face de la part de sa population et de la communauté internationale à propos du Congo. Une fusion pourrait également mettre un terme aux affrontements ethniques à Bunia ».⁴³

Le RCD-ML et le MLC avaient signé un protocole d'accord antérieur dans la capitale tanzanienne, Dar es Salaam, le 30 juillet 1999. Il avait échoué car son unique objectif était de prévoir le partage des ressources publiques dans les zones contrôlées par chacun, « de façon à couvrir équitablement les dépenses engendrées par la libération ».⁴⁴ Le MLC, actif sur les lignes de front, devait recevoir 70 pour cent des ressources, le RCD-ML devant recevoir le restant. Une prestigieuse liste de témoins ont contresigné l'accord : le Colonel Otafiire, le Brigadier Général Kazini, le Major Mayombo et l'ambassadeur tanzanien Marwa.⁴⁵ Mais en définitive, le RCD-ML a refusé de remettre les fonds promis.

L'accord de regroupement intervenu fin 2000 semblait prouver que Bemba avait eu raison. En fait, il masquait à peine une tentative de prise de pouvoir du RCD-ML par le MLC, démarche fortement affaiblie par des divisions politiques, une armée scindée et des finances désorganisées. Il prévoyait la création d'un comité exécutif commun aux trois mouvements avec un système d'alternance annuelle à la présidence que Bemba a assumé la première année. L'accord prévoyait aussi l'unification des armées des trois mouvements mais garantissait que chacune des parties, MLC, RCD-ML et RCD-National préserverait son autonomie pour les besoins du dialogue intercongolais prévu par l'accord de Lusaka. Le MLC se préparait d'ailleurs à se lancer comme parti politique national après la guerre.

Les nouveaux dirigeants du FLC attendaient certainement de Mbusa et de Tibasima originaires du nord-est du Congo, qu'ils facilitent son implantation dans la région. Ils bénéficient tous deux de l'allégeance de certaines unités militaires – bien que désorganisées – et sont parvenus à exploiter au moins quelques-unes des extraordinaires ressources de la région. Cependant, le FLC devra s'atteler à faire appliquer les mesures de transparence et de responsabilité financières, question qui avait posé problème au RCD-ML antérieurement. Sans nommer les coupables, le Lt Col. Mayombo avait soulevé ce problème fin juillet 2000 lorsqu'il a accusé « des personnalités au sein de l'équipe dirigeante du RCD-Kisangani » qui ont refusé de se plier à leur « responsabilité financière stricte » d'être à l'origine de la mutinerie de juillet.⁴⁶

En échange de l'aide de Mbusa, le FLC lui a accordé une nouvelle légitimité en le nommant coordinateur exécutif, ou premier ministre, du nouveau mouvement, renforçant ainsi sa puissance face au défi posé par le RCD-Populaire sur son propre territoire à Beni. Au cœur de cette querelle se posait le problème du contrôle de la perception des taxes aux différents postes frontières de la région. Le FLC allait donc hériter à Beni des nombreux ennemis que Mbusa s'était faits au cours d'une année et demie d'agitation, de confusion politique et d'aventures militaires, comme nous le décrivons plus loin.

Dans le district instable d'Ituri, le retour de Tibasima en tant que secrétaire national ou ministre des mines du FLC a fait plaisir à ses partisans mais a inquiété les autres car cela semblait signifier un pouvoir plus grand de la communauté hema

⁴² Conseil de Sécurité de l'ONU, « Report of the inter-agency assessment mission to Kisangani, » S/2000/1153, le 5 décembre 2000.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ RCD-Kisangani, mémorandum interne signé par Wamba dia Wamba, le 30 septembre 1999.

⁴⁵ « Protocole d'Accord » signé par Jean-Pierre Bemba pour le MLC et le Prof. Wamba dia Wamba pour le RCD-Kisangani, Dar es Salaam, le 30 juillet 1999.

⁴⁶ « New rebel group formed in DR Congo, » *New Vision*, Kampala, le 27 juillet 2000.

qu'il représentait. Effectivement, la nouvelle de l'établissement d'un nouveau front et de l'alignement des forces soutenant ce front a conduit à un regain d'instabilité à Bunia et dans la région.

Conséquences au niveau local

Alors que l'accord concernant le FLC était négocié à Kampala, le face à face armé entre l'Unité de Protection Présidentielle, fidèle à Wamba et le Bataillon Usalama, lié à Mbusa, se poursuivait dans la ville de Bunia. Des unités fortement armées gardaient les résidences de leurs chefs respectifs, de nombreux enfants soldats étant visibles parmi les combattants des deux camps.⁴⁷ Une équipe de partisans de Wamba, dirigée par Jacques Depelchin, et un autre groupe, le « cabinet » de Mbusa, prétendaient chacun être la seule autorité légitime. En fait, aucune de ces administrations ne fonctionnait réellement, les parents gardaient les enfants à la maison, les empêchant d'aller à l'école, et l'activité du marché stagnait alors que la ville attendait un signal de Kampala concernant la résolution des querelles politiques. Les deux ailes militaires rivales du mouvement étaient totalement absorbées par leur rivalité et n'assuraient pas un leadership politique clair, faisant de l'UPDF la seule force disponible pour maintenir l'ordre, responsabilité qu'elle n'a pas assumée.

Ce face à face a eu de terribles effets sur la population. Lors d'une rencontre avec des représentants de la société civile à Bunia en décembre, l'un d'eux a expliqué aux chercheurs de Human Rights Watch en visite dans la région que « Wamba, les Ougandais et Mbusa sont dans la 'zone rouge' ; les gens évitent de se rendre dans la zone où se trouvent les deux quartiers généraux et ils ne circulent plus nulle part après 17 heures. Même les activités sportives sont suspendues car les gens ont peur ».⁴⁸ Un autre a ajouté : « Le calme que vous voyez maintenant est suspect. Cela peut changer à tout moment ».⁴⁹ Parlant au nom d'une organisation qui s'occupe des enfants déplacés que la guerre entre Hema et Lendu a rendus orphelins, une jeune militante a fait un compte rendu effrayant de la réalité à laquelle elle et ses collègues sont confrontés dans leur travail quotidien : « Depuis juin 1999, le conflit interethnique a terriblement aggravé la malnutrition infantile. Par ailleurs, les enfants sont traumatisés après ce qu'ils ont vu, par exemple ce qui est arrivé à leurs parents. Le nombre d'enfants non accompagnés a augmenté. Il y a des filles qui se prostituent en raison de leur misère, surtout avec les étrangers armés ». Elle a également parlé de l'augmentation du nombre de viols de femmes et de fillettes entraînant des grossesses non désirées, des fillettes abandonnées, du nombre de cas de sida en hausse et du nombre croissant de veuves. « Si vous regardez la situation objectivement, depuis la guerre avec Kabila, la population a été abandonnée. Elle n'a plus de pouvoir d'achat, plus de salaires, plus de contrôle. »⁵⁰

Le conflit entre les Lendu et les Hema a repris en décembre, comme nous l'expliquons plus loin, prouvant que les prémonitions de la population étaient bien fondées. Des représentants des Hema et des Lendu de la zone de Djugu, zone la plus agitée, se sont adressés au commandant de secteur de l'UPDF à Bunia, considéré comme l'autorité suprême dans la région, et l'ont appelé à contenir l'escalade des affrontements dans les zones rurales entourant Bunia.⁵¹

Le commandant de secteur ougandais, le Col. Edison Muzoora, qui était entré en fonction après le départ mouvementé du Col. Angina à la fin octobre, a tout d'abord gardé un semblant de neutralité en rendant régulièrement visite aux deux quartiers généraux des factions rivales du RCD-ML, tout en gardant symboliquement ses distances par rapport aux deux camps. Au début décembre, il a changé de position et a démis de ses fonctions de gouverneur d'Ituri Ernest Uringi Padolo, un fervent partisan de Wamba, et a nommé l'administrateur général de la province au poste de gouverneur par intérim.⁵² Comme il l'a expliqué aux chercheurs de Human Rights Watch dans son quartier général à l'aéroport, la population ne pouvait pas attendre indéfiniment que l'administration recommence à fonctionner. Pour souligner les risques

⁴⁷ Observations de Human Rights Watch sur le terrain, 8-14 décembre 2000.

⁴⁸ Rencontre avec les groupes de la société civile à Bunia, le 11 décembre 2000.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Information reçue des membres de la délégation commune, le 10 décembre 2000.

⁵² Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Jacques Depelchin, Bunia, le 11 décembre 2000.

que poserait une confusion administrative prolongée, il a critiqué la tentative des fidèles de Mbusa de s'emparer par la force du poste frontière lucratif de Kasindi, sans attendre les résultats des négociations de Kampala.⁵³

Le 8 janvier, le colonel a placé Padolo, le gouverneur démis de ses fonctions, en résidence surveillée et quatre jours plus tard, il l'a envoyé à Kampala sans avis préalable. Bien que les Ougandais aient parlé d'un mandat d'arrêt international, Padolo a déclaré par la suite à Human Rights Watch qu'il n'avait pas été arrêté à son arrivée à Kampala mais qu'on l'avait simplement laissé à l'aéroport.⁵⁴ Alors que le conflit ethnique prenait de l'ampleur à la mi-janvier, le colonel a placé Depelchin en résidence surveillée pendant près de trois semaines. Le 28 janvier, des soldats de l'UPDF, sous la conduite du colonel, ont fouillé la résidence de Wamba et ont confisqué un ordinateur et un téléphone-satellite. Le même jour, les soldats ont arrêté Depelchin et l'ont ensuite envoyé à Kampala après l'avoir accusé d'être l'instigateur de la dernière vague de violences ethniques.⁵⁵

IV. CONFLIT ETHNIQUE : HEMA CONTRE LENDU

La première vague de massacres, juin-décembre 1999

« Nous avons vu des flammes venir d'un autre village et nous sommes partis subitement. C'était à Gokpa. C'était pendant la journée. Nous sommes partis à l'improviste, sans rien emporter. Nous étions en famille ; nous sommes six mais nous avons perdu trois membres de notre famille. Il nous a fallu deux jours pour arriver ici [Bunia]. C'était en août 1999 » a raconté une personne âgée, victime de la guerre, aux chercheurs de Human Rights Watch.⁵⁶ Un professeur originaire de Fataki, qui se trouvait aussi au centre ecclésial abritant surtout des Hema déplacés par la guerre, a fondu tout à coup en larmes lorsqu'elle a raconté comment quelqu'un avait eu la gorge tranchée :

J'enseignais à Fataki. Nous avons entendu dire que les maisons des Hema avaient été détruites à Lengua. Nous avons demandé pourquoi les gens étaient déplacés. Nous enseignions avec un frère lendu et il y avait des enfants lendu à l'école. Un beau jour, les enseignants et les étudiants lendu se sont retirés dans les forêts, c'était en juillet 1999. Nous avons continué et terminé l'année scolaire. Ils ne sont pas revenus. Dans les environs de Libi, il y avait des incendies, les gens fuyaient vers Fataki. Puis, le bruit a commencé à se rapprocher pendant la nuit. Il y avait le feu partout autour. [C'est à ce moment qu'elle a fondu en larmes, en décrivant les massacres.] Nous n'avions aucun moyen d'aller ailleurs. Nous étions aller chez les prêtres. Ils ont transporté les mamas qui ne pouvaient pas marcher. Avant l'attaque, notre chef est parti dans la forêt. C'était un Lendu. Il est parti ce jour-là pour dire à ceux qui étaient dans la forêt de ne pas attaquer. Il s'est adressé aux gens dans l'église et nous a dit de rester calmes. Le jour suivant, ils ont attaqué. Les attaquants ont aussi tué un Lendu qui ne voulaient pas prendre parti pour eux. Ils avaient des machettes, des lances et des morceaux de bois pris dans la forêt que quelqu'un avait taillés. Certains de nos étudiants [ceux qui avaient disparu auparavant] se trouvaient parmi les attaquants.⁵⁷

Le directeur d'une entreprise de transport du village de Rukimo a raconté comment lui et sa famille avaient été attaqués le 1^{er} décembre 1999 :

Ils étaient beaucoup, des centaines, armés d'armes traditionnelles, de lances, de machettes. Nous avons participé – nous avons ramassé des pierres pour nous défendre. A ce moment-là, nous n'avions pas d'armes – maintenant, nous en avons. Il y avait plein de victimes. Certaines ont été jetées dans le fleuve Shari. D'autres ont été décapitées.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec le gouverneur Ernest Uringi Padolo, Kampala, janvier 2000.

⁵⁵ « RCD-ML/Bunia : Kidnappings and deportations, » communication électronique du RCD-ML, le 29 janvier 2001.

⁵⁶ Entretien de Human Rights Watch, Collège FIC, Centre catholique Modzi Pela, Bunia, le 10 décembre 2000.

⁵⁷ Entretien de Human Rights Watch avec un professeur de Fataki, Bunia, le 13 décembre 2000.

D'autres encore ont été amenées ici à l'hôpital de Bunia. Cela a duré de 19 à 23 heures. Puis, ils sont repartis dans leur village à Buli.⁵⁸

Les témoins ont dit que les attaquants étaient parfois des personnes qu'ils connaissaient. Certains étaient des amis et voisins qui avaient partagé leur vie avec eux jusqu'à ce que les affrontements gagnent les nombreux petits villages parsemant les collines et les plaines de la région de Djugu, la plus touchée par le conflit. Un membre d'une organisation humanitaire qui travaillait dans la région au pire moment des massacres a décrit ce qu'il a vu :

J'ai traversé beaucoup de villages incendiés. Il y avait des extrémistes dans les deux camps. Les Lendu se droguaient et attaquaient les villages hema, utilisant au hasard leurs armes traditionnelles contre les civils. En juillet et août, l'UPDF a déployé des unités, surtout dans les villages hema. Les Lendu ont réagi en érigeant des barrages routiers et en attaquant les militaires [ougandais]. Les soldats ont accompagné les extrémistes hema lors d'attaques contre des villages lendu et contre des cachettes utilisées par les Lendu dans les forêts avoisinantes. Leurs convois tiraient sur tout ce qui bougeait.⁵⁹

Les informations des agences humanitaires et des centres de santé locaux corroborent les récits des témoins. A l'hôpital public de Bunia, par exemple, plusieurs mois après la fin des affrontements, la vaste majorité des victimes soignées pour des blessures provoquées par des machettes et pour des amputations étaient des Hema tandis que bon nombre de Lendu se remettaient de blessures par balles.⁶⁰

Selon les informations de l'ONU, sept mille personnes auraient été tuées et au moins 150.000 déplacées lors des affrontements qui ont eu lieu entre juin et décembre 1999.⁶¹ Un nombre incalculable d'autres personnes issues des deux groupes ethniques ont été violées, torturées ou d'une manière ou d'une autre grièvement blessées au cours de ces mois. Les Lendu se sont réfugiés pour la plupart dans la brousse, souvent hors de portée de l'aide humanitaire ; les Hema ont convergé sur Bunia et d'autres villes et grands villages situés aux abords des routes principales entre Bunia et la frontière ougandaise. Bon nombre des personnes déplacées en 1999 n'étaient pas encore rentrées chez elles lorsque le conflit a repris à la fin 2000, forçant des milliers d'autres personnes à fuir le dernier épisode de ce qui est devenu la plus grande crise humanitaire du Congo déchiré par la guerre. Les discours incendiaires se sont succédé au rythme des massacres, chaque camp accusant l'autre de « nettoyage ethnique » et d'intention génocidaire.

Au cours de leur longue cohabitation plus ou moins harmonieuse dans le nord-est du Congo, les Hema et les Lendu, plus nombreux, ont fini par partager une langue commune, le kilendu, et à se marier régulièrement entre eux. Les membres des deux groupes vivent de l'agriculture mais les Hema, dont certains possèdent des troupeaux de bétail assez grands et des avoirs fonciers importants, passent généralement pour être plus riches que les Lendu. Les Hema ont également été favorisés par les colons belges qui les recrutaient pour gérer leurs fermes et superviser les travailleurs qui étaient généralement des Lendu. Lorsque les Belges ont fui le Congo au moment de l'indépendance au début des années 60, bon nombre de Hema ont repris leurs fermes. Leur richesse permet aux Hema d'avoir plus facilement accès à l'éducation et donc aux postes administratifs et aux fonctions de responsables politiques. Les deux groupes se sont déjà affrontés dans le passé à propos du droit à la terre, notamment en 1972, 1985 et 1996.⁶² Lors des incidents précédents, les autorités locales étaient intervenues rapidement et avaient coupé court aux violences en faisant appel aux mécanismes coutumiers d'arbitrage et de médiation.

⁵⁸ Entretien de Human Rights Watch avec un transporteur de Rukimo, Bunia, le 12 décembre 2000.

⁵⁹ Entretien de Human Rights Watch, Bunia, le 12 décembre 2000.

⁶⁰ Nations Unies, IRIN, "DRC: IRIN special report on the Ituri clashes [2^e partie]," UN OCHA- IRIN-CEA, le 3 mars 2000, <http://www.reliefweb.int/w/rwb.nsf/s/45B299FBC622751385256898006CC44D>.

⁶¹ Ibid., Nations Unies, IRIN, 1^e partie.

⁶² Selon l'organisation congolaise de défense des droits de l'homme ASADHO, la loi foncière de 1973 a contribué aux problèmes de terre en permettant d'acheter des terres déjà habitées et de présenter le titre de propriété jusqu'à deux ans plus tard, lorsqu'il n'est plus possible de le contester devant les tribunaux.

A la mi-juin 1999, certains propriétaires terriens hema de la localité de Walendu/Pitsi auraient cherché à profiter de l'absence d'une autorité locale crédible pour étendre leurs avoirs fonciers sur le territoire réclamé par les communautés lendu. Les propriétaires hema auraient présenté des titres falsifiés avec l'aide des fonctionnaires locaux : c'est en tout cas l'avis des communautés locales lendu concernées. La dispute a mené à la violence : tant les Hema que les Lendu ont formé des milices pour attaquer les villages de l'autre groupe et pour défendre leur propre population. Dans certains cas, les Hema possédant de grandes exploitations ont mis sur pied des bandes armées pour défendre leurs biens. Le conflit a dégénéré car il n'y avait aucune administration civile opérationnelle prête à intervenir. Certains soldats ougandais déployés dans la zone de conflit pour contenir les premiers affrontements ont cherché à tirer parti de la situation. Dans la plupart des cas, ces soldats auraient accordé leur soutien aux Hema et les auraient aidés dans leur effort d'étendre leur territoire. Dans quelques cas, d'autres soldats ougandais auraient aussi soutenu les Lendu ou auraient tiré pour les protéger.⁶³

Changements administratifs : création de la Province d'Ituri

Lorsque le conflit a éclaté, la région était en principe contrôlée par la branche du RCD dirigée par Wamba, qui venait de déménager à Kisangani, mais cette administration novice était en cours d'organisation et elle n'avait pas de force militaire réelle. Les troupes ougandaises, qui étaient arrivées dans la région en novembre 1998 avec le contingent combattant le gouvernement congolais, étaient la seule autorité effective de la région à l'époque. Selon un rapport de l'IRIN, le réseau intégré régional d'information de l'ONU, même après que le RCD-Kisangani soit devenu le RCD-ML et ait disposé de ses propres troupes, les troupes ougandaises ont continué à « exercer un contrôle strict sur les soldats congolais ». A un certain moment, les Ougandais auraient ordonné aux Congolais de ne pas porter d'armes et interdit aux gardes du corps des dirigeants politiques de sortir de leurs murs.⁶⁴

En juin 1999, Adele Lotsove Mugsia, une ancienne enseignante hema ayant embrassé la carrière politique, a demandé le soutien du Brigadier Général James Kazini, alors commandant de l'UPDF au Congo et chef d'état-major de l'UPDF, pour créer une nouvelle province. La province d'Ituri devait être créée à partir de deux districts de la Province Orientale, Kibali et Ituri. Bien que cette proposition avait l'aval de quelques personnes de la région depuis un certain temps et était présentée à Kazini par une responsable politique congolaise, c'est le décret du général ougandais qui a effectivement modifié les frontières administratives de la région. Il a nommé Lotsove premier gouverneur de la nouvelle province, un choix que beaucoup dans la région – Hema comme Lendu – ont vu comme un signal que les Ougandais favorisaient les Hema. Wamba, qui venait de démettre Lotsove de son poste de second gouverneur adjoint à Kisangani et l'avait accusée d'insubordination, n'avait pas été consulté à propos de la nomination. Lotsove est arrivée au moment où les conflits fonciers commençaient à s'intensifier et elle a été beaucoup critiquée pendant son mandat pour avoir contribué à consolider le pouvoir économique et politique des Hema. Après que Wamba l'ait démise de ses fonctions pour la seconde fois en décembre 1999 et ait mis à sa place au poste de gouverneur Uringi Padolo, qui appartenait au peuple alur et n'était donc identifié ni aux Lendu ni aux Hema, les heurts entre les deux groupes rivaux ont diminué.

Le rôle des soldats ougandais

L'impact de l'ingérence ougandaise dans l'administration civile locale s'est vu conforté par le comportement de certains soldats ougandais qui ont clairement pris parti pour les Hema. Les commandants locaux, agissant apparemment de leur propre chef, ont affecté des soldats à la défense des Hema et les ont engagés dans des attaques, parfois en échange de paiements en liquide. D'autres soldats ont essayé de veiller à la sécurité de tous les habitants mais leur conduite n'a pas compensé le soutien partisan de leurs compagnons qui appuyaient la cause des Hema. L'arrivée des troupes ougandaises,

⁶³ Voir ASADHO, « Rapport de l'ASADHO sur le conflit inter-ethnique Hema-Lendu en territoire de Djugu dans la province Orientale, » ; Voir aussi : Nations Unies, IRIN, « DRC : IRIN Special Report on the Ituri clashes, [1^e et 2^e parties], » le 3 mars 2000.

⁶⁴ Nations Unies, IRIN, « DRC : IRIN Special Report on the Ituri Clashes [2^e partie], » le 3 mars 2000.

supérieures sur le plan de la puissance de feu et de la formation militaire, a également contribué à accroître le nombre de victimes dans un conflit qui autrement aurait été mené avec des armes et des tactiques traditionnelles.⁶⁵

Le rôle de certains soldats ougandais ressort clairement dans deux enquêtes sur les affrontements, dont l'une menée par un Comité de Pacification et de Suivi nommé par le Gouverneur Lotsove en août 1999. Bien que le rapport se réfère généralement à des « soldats » sans préciser la nationalité ni l'unité militaire, d'autres détails montrent clairement qu'il s'agit de l'UPDF et non des troupes généralement inefficaces du RCD-ML. A d'autres endroits, le rapport déplore explicitement la conduite des troupes ougandaises qui appuient les milices hema.

Dans son rapport, le comité cite le chef local coutumier du village de Masumbuko qui aurait dit que « certains Hema utilisent les militaires pour incendier les maisons tandis que les militaires tirent sur la population ». ⁶⁶ Les membres du comité ont interrogé quarante et un blessés graves ayant survécu à l'une des attaques à l'hôpital de Rhety. Le rapport cite des informations émanant de onze des survivants qui ont expliqué comment les soldats, agissant sur l'ordre de deux fermiers qu'ils connaissaient, avaient attaqué leurs villages du 27 au 29 août 1999, ouvrant le feu sur la population sans provocation. ⁶⁷ Un pasteur d'un autre village a accusé plusieurs soldats ougandais de complicité avec les deux mêmes exploitants agricoles. ⁶⁸

En dépit de ces cas d'inconduite des soldats ougandais, les responsables de la communauté lendu semblaient reconnaître qu'aucune autre force dans la région n'était capable de maintenir l'ordre. Par conséquent, plutôt que d'appeler à un retrait des troupes ougandaises, ils appelaient à « l'impartialité de l'armée », ou à la « répression de la partialité de l'armée ». ⁶⁹ Le Comité de Pacification en a conclu que pour les Lendu, la sécurité requerrait le « remplacement immédiat et inconditionnel des soldats, désignés comme étant 'les soldats pour les Hema' et le désarmement des milices hema et des marchands qui détiennent illégalement des armes d'assaut ». ⁷⁰ Il n'est pas surprenant que ceux qui se sont exprimés au nom des Hema n'aient pas parlé de remplacer les soldats ougandais ; ils ont plutôt déclaré que pour leur sécurité, il fallait « disperser les extrémistes lendu qui se cachaient dans la brousse, s'entraînaient et se droguaient pour attaquer les Hema et miner les efforts de réconciliation ». ⁷¹

En octobre 1999, le RCD-ML a nommé Jacques Depelchin, son commissaire au gouvernement local, au poste de président de sa Commission de Sécurité et de Paix en territoire de Djugu. La commission s'est penchée sur le rôle des soldats ougandais qui protégeaient les fermes des Hema. Après avoir visité onze fermes, elle a dit avoir trouvé vingt et un soldats postés à huit des fermes ainsi que cinq jeunes qui attendaient d'être envoyés à Bunia pour y suivre une formation militaire. ⁷² Interrogé plus tard par un chercheur de Human Rights Watch, Wamba a expliqué le fonctionnement du système comme suit :

Les exploitants agricoles hema qui, au début du conflit voulaient étendre leurs terres, ont été confrontés à la résistance des ouvriers agricoles et des villageois lendu affectés par cette expansion. Afin de contenir les possibles troubles, certains d'entre eux ont engagé des soldats de l'UPDF pour les protéger eux et leurs fermes en échange de certains versements à leur commandant. Les soldats sont ainsi devenus les gardes privés des exploitants agricoles. ⁷³

⁶⁵ Entretiens de Human Rights Watch avec de hauts responsables du RCD-ML, New York, Washington, Bunia, et par téléphone : Bunia et Kampala, novembre 1999-mars 2001 ; Voir aussi : « Greed fans ethnic flames in Congo war, » *Daily Mail and Guardian*, le 7 février 2000 et « Ugandan involved in Congo ethnic war, » *Daily Mail and Guardian*, le 9 février 2000.

⁶⁶ Rapport de Mission, Comité de Pacification et de Suivi, Bunia, le 13 septembre 1999, p. 10.

⁶⁷ Ibid., p. 12-13.

⁶⁸ Ibid., p. 16.

⁶⁹ Ibid., p. 16-17.

⁷⁰ Ibid., p. 21.

⁷¹ Ibid., p. 21.

⁷² « Rapport des travaux de la Commission de Sécurité et de Paix en Territoire de Djugu », document du RCD, Bunia, le 21 décembre 1999.

⁷³ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Wamba dia Wamba, Dar es Salaam, le 26 janvier 2001.

Wamba a déclaré en janvier 2000 qu'un commandant ougandais « avait été démis de ses fonctions pour avoir loué des soldats aux dirigeants hema ». ⁷⁴ Il a plus tard identifié ce soldat comme étant le Capitaine Kyakabale qui, a-t-il dit, commandait les troupes de l'UPDF dans la région de Bunia dès le début du conflit jusqu'à ce qu'il soit rappelé en Ouganda en décembre 1999. ⁷⁵

Dans le rapport de sa commission, terminé en décembre 1999, ainsi que dans d'autres déclarations publiques, le RCD-ML a décrit les actes de mauvaise conduite des troupes ougandaises qui constituaient de graves violations du droit international humanitaire mais il n'a pas appelé à des enquêtes ni à des poursuites contre les soldats. Au lieu de cela, à l'instar du comité nommé par Lotsove, il a recommandé de remplacer toutes les unités militaires déployées antérieurement sur le territoire de Djugu par de nouvelles unités, choisies pour leur neutralité. ⁷⁶ En août 2000, les responsables du RCD-ML continuaient encore à critiquer la conduite de leurs alliés, sans insister pour que les auteurs des exactions rendent des comptes. Ils ont déclaré à l'édition du dimanche du quotidien officiel ougandais *New Vision* que les affrontements en Ituri « auraient été résolus beaucoup plus tôt si certains officiers ougandais n'avaient pas joué un rôle controversé en appuyant les hommes d'affaires 'hema' et les milices 'hema' contre le groupe ethnique majoritaire 'lendu' ». ⁷⁷

Les informations recueillies par les deux commissions ont été corroborées et complétées par des enquêtes plus mesurées menées par les organisations locales de défense des droits de l'homme. L'une d'elles a compilé une chronologie circonstanciée, bien que non exhaustive, de dix-neuf attaques menées par les Lendu contre les Hema de juin 1999 à janvier 2000 et de vingt-sept attaques menées par les Hema contre les Lendu de juin 1999 à avril 2000. Ses informations provenaient de sources locales officielles et non officielles ainsi que de ses propres témoins. L'organisation a attribué toutes les attaques perpétrées contre les villages hema à des membres de milices lendu. Elle a attribué quatorze attaques menées contre des localités lendu à des soldats ougandais (UPDF), dix à des raids menés conjointement par des soldats de l'UPDF et les milices hema et deux étaient des raids menés uniquement par les milices. ⁷⁸

En décembre 1999, une importante organisation congolaise de défense des droits de l'homme, l'Association Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (ASADHO), a accusé le Capitaine Kayakabale de violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment d'arrestations arbitraires, de massacres de civils et de destruction de biens civils sur une grande échelle. Selon l'ASADHO, « Début juillet [1999], le commandant des troupes ougandaises à Bunia, le Capitaine Kayakabale, dépêche une unité dans la zone de conflit. Les informations sont que les soldats ougandais, sans sommation, se seraient mis à décimer des Lendu et à ravager des villages entiers. Les sources interviewées par l'ASADHO concordent pour accuser l'armée ougandaise de massacres des populations civiles ». ⁷⁹

Les soldats ougandais n'ont pas tous pris le parti des Hema. Les Lendu faisaient confiance à au moins l'un d'entre eux, le Col. Peter Kerim, et ils l'ont appelé à les protéger et à faire office de médiateur entre eux et les Hema. En juillet 1999, un dirigeant lendu influent a demandé à Kerim de faciliter des rencontres de réconciliation entre sa communauté et les Hema. En septembre, il a écrit pour alerter le colonel à propos des attaques récentes menées par les Hema et « leurs soldats » contre des Lendu déplacés. Dans sa lettre, le dirigeant lendu demandait au colonel d'empêcher l'UPDF de retirer ses unités des villages de Dhebu et Linga et d'empêcher les Ougandais de remplacer leurs troupes à Kwandroma. Seules ces trois unités, écrivait-il, avaient protégé les Lendu à Djugu, ce qui explique pourquoi à l'époque, les personnes déplacées lendu

⁷⁴ « Thousands die in Congo ethnic clashes, » *Daily Mail and Guardian*, Johannesburg, le 21 janvier 2000.

⁷⁵ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Wamba dia Wamba, Dar es Salaam, le 26 janvier 2001.

⁷⁶ Ibid., « Rapport des travaux ».

⁷⁷ « Bunia UPDF Probed, » *Sunday Vision*, le 13 août 2000.

⁷⁸ Aciar ONGD-Justice Plus, « Tentatives de paix, action humanitaire et bilan des affrontements sanglants entre Lendu (bbale) et Hema (Gegere) en territoire de Djugu », Bunia, mars-août 2000.

⁷⁹ ASADHO, « Rapport de l'ASADHO sur le conflit inter-ethnique Hema-Lendu en territoire de Djugu dans la province Orientale, » p. 8.

convergeaient vers ces trois endroits. La lettre se terminait sur un appel désespéré : « Afande Colonel, c'est pour cela que nous avons besoin de votre intervention matérielle. Sans votre aide, il n'y a pas de paix ». ⁸⁰

En septembre, peut-être en réponse à cet appel et à d'autres appels similaires, les soldats de l'UPDF opérant à un poste frontière en Ouganda seraient entrés au Congo pour intercepter une autre unité de l'UPDF qui accompagnait des Hema au cours d'une attaque à Kwandroma. Les deux unités de l'UPDF auraient échangé des coups de feu, faisant des victimes parmi les soldats ougandais. L'incident aurait déclenché une enquête dont les résultats n'ont pas été publiés. ⁸¹

Kerim aurait entraîné et armé 1000 Lendu, couvrant les frais avec les profits tirés de la vente de café de la région. En janvier 2000, le Lt. Colonel Noble Mayombo, chef adjoint des services de renseignements militaires de l'UPDF, a démenti que Kerim ait entraîné des milices lendu. Il a déclaré : « L'officier de l'armée dont ils parlent, le Colonel Peter Kerim, n'est pas en service actif et vit dans son village d'Alur, et en tous cas, tous les camps de formation pour Congolais se trouvent au Congo, pas en Ouganda ». ⁸² Selon un responsable du RCD-ML, le Col. Kerim aurait effectivement eu un « temps de repos » dans son village natal d'Alur après avoir été suspendu de l'UPDF en 1998 pour inconduite : « Le village de Kerim est à cheval sur la frontière séparant l'Ouganda du Congo. Il n'avait qu'à la traverser pour se retrouver au Congo », a ajouté le responsable. ⁸³

Plus tard, l'UPDF a rappelé Kerim pour le remettre en service actif et l'a nommé officier de liaison au poste frontière ougandais de Paidia. Selon le porte-parole de l'UPDF, le Capitaine Bantariza, la mission de Kerim en mars 2000 était de superviser la réconciliation entre les Lendu et les Hema et de « veiller à ce que le conflit en Ituri ne gagne pas l'Ouganda ». Il a ajouté que les combattants lendu avaient remis leurs armes, « principalement des arcs, des flèches, des lances et quelques fusils », aux unités de l'UPDF présentes dans la région. ⁸⁴

La réponse ougandaise

Le pire moment de la première vague de combats entre Hema et Lendu s'est terminé fin 1999 bien que quelques attaques se sont poursuivies jusqu'à avril 2000. Le remplacement du gouverneur hema nommé par l'Ouganda par un Alur désigné par Wamba a apparemment contribué à restaurer le calme, tout comme le remplacement par de nouvelles troupes, des soldats ougandais qui avaient pris parti pour un camp. Un militant des droits de l'homme de Bunia a parfaitement évalué l'impact des Ougandais sur le conflit Hema-Lendu lorsqu'il a dit que « dans ce conflit, l'Ouganda joue tout à tour le rôle du pyromane et celui du pompier ». ⁸⁵ Alors que les rapports des deux commissions, les dénonciations des associations des droits de l'homme et les critiques d'autres observateurs soulignaient de plus en plus la responsabilité ougandaise dans l'aggravation du conflit au nord-est du Congo, les porte-parole de l'armée ougandaise ont rejeté ces allégations ou ont vaguement parlé d'« enquêtes » à propos de ces informations. Parlant du conflit ethnique dans la province d'Ituri à la fin novembre 1999, un responsable militaire ougandais a déclaré à la presse : « nous ne sommes pas là pour appuyer l'un ou l'autre de ces groupes ; nous sommes là pour assurer notre sécurité ». Ce responsable a ensuite ajouté : « il se peut qu'il y ait des soldats isolés qui appuient l'un des groupes mais je n'ai reçu aucune information à ce sujet ». ⁸⁶ Quelques mois plus tard, le chef des services de renseignements militaires de l'UPDF, le Col. Henry Tumukunde, a qualifié les accusations selon lesquelles l'Ouganda serait

⁸⁰ Lettres au Col. Peter Kerim, les 21 juillet et 7 septembre 1999. Copies en possession de Human Rights Watch.

⁸¹ Entretiens de Human Rights Watch, Bunia, 8-14 décembre 2000 ; Voir aussi « Rapport de l'ASADHO sur le conflit inter-ethnique Hema-Lendu... », Ibid. ; et Nations Unies, IRIN, « DRC : IRIN special report on the Ituri clashes [2^e partie] », le 3 mars 2000, Ibid.

⁸² ONU, IRIN, « DR Congo : Uganda denies training Lendu people, » IRIN-CEA Bulletin d'information hebdomadaire No.5, 29 janvier-4 février 2000.

⁸³ Entretien de Human Rights Watch, janvier 2000.

⁸⁴ « DRC : Lendu reportedly surrendering arms to Ugandan army, » Bulletin d'information No. 877 pour les Grands Lacs, IRIN-CEA, le 8 mars 2000.

⁸⁵ Entretien de Human Rights Watch, Bunia, le 9 décembre 2000.

⁸⁶ ONU, IRIN-OCHA, « DR Congo : IRIN focus on Hema-Lendu conflict, » Nairobi, le 15 novembre 2000.

impliqué dans le conflit Hema-Lendu « à la fois de sans fondement et ridicules car le problème existait avant l'arrivée de l'UPDF au Congo et trouve son origine dans la mauvaise administration et les disparités post-coloniales du Congo ». ⁸⁷

Confronté à un flot de rapports négatifs, y compris de ses alliés, le Président Museveni a invité des représentants des Hema, des Lendu et d'autres communautés touchées par le conflit à se rendre à Kampala en décembre 1999 pour une audience. Suite à leur visite, l'UPDF a déployé de nouvelles troupes dans la région et nommé le Colonel Arosha au poste de commandement de secteur à Bunia pour remplacer le Capitaine Kayakabale. ⁸⁸ Le retrait des anciennes troupes constituait une réponse négligeable face aux exactions commises qui, dans certains cas, équivalaient à des crimes de guerre. Les autorités ougandaises ont apparemment mené une enquête à propos d'un seul officier, le Capitaine Kayakabale, accusé d'avoir loué des soldats aux exploitants agricoles hema. Mais même dans ce cas, le porte-parole de l'UPDF, le Maj. Phinebas Katirima a affirmé en août 2000 qu'il n'était « pas certain de la nature du délit ». ⁸⁹

Bien qu'il semble que le Colonel Arosha ait été généralement bien accepté au cours des mois qui ont suivi sa désignation, Wamba l'a qualifié « d'indésirable » fin mars 2000. Wamba l'a accusé de partialité en faveur des Hema après qu'Arosha ait fait preuve de réticence pour enquêter sur des cas soulevés par le RCD-ML. L'un de ces cas concernait la confiscation d'un véhicule appartenant à une agence humanitaire et qui avait ensuite été utilisé pour transporter des armes et des munitions aux fermes où les milices hema étaient entraînées. Wamba s'est également plaint de l'arrogance d'Arosha après que le colonel ait, selon Wamba, passé lui-même à tabac le chef du protocole du RCD-ML. ⁹⁰

Les autorités ougandaises ont rappelé Arosha en avril 2000 et nommé à sa place le Col. Charles Angina. Plusieurs responsables du RCD-ML se sont dits satisfaits des relations d'Angina avec les communautés rivales à Djugu et se sont réjouis de sa disposition à écouter leurs préoccupations. Le gouverneur d'Ituri nommé par le RCD-ML a attribué la relative absence de violence après le mois d'avril à son étroite collaboration avec Angina. ⁹¹

Le rôle de l'UPDF dans la formation des recrues du RCD-ML en 2000

En septembre 2000, un journal régional a rapporté que des centaines de recrues congolaises étaient entraînées en Ouganda, se référant à un groupe de mutins qui avaient essayé de renverser les dirigeants du RCD-ML à la fin juillet. Le porte-parole de l'UPDF, le Maj. Phinebas Katirima, a reconnu qu'ils étaient dans des écoles militaires ougandaises et a déclaré qu'ils étaient formés pour « renforcer leur capacité à comprendre [leur lutte], à comprendre que l'armée est subordonnée aux civils ; que l'armée se conduit de façon organisée et qu'il ne suffit pas d'avoir un fusil. Ils doivent apprendre à respecter l'autorité civile ». ⁹² La déclaration n'a pas mentionné la nature du groupe, qui provenait presque exclusivement du groupe ethnique hema. En dépit des tensions ethniques continues dans la région, l'UPDF a entraîné des centaines de recrues, dont beaucoup d'enfants, appartenant aux Hema, aux Lendu et à d'autres groupes ethniques. Mis sous pression par les rebondissements dans la guerre menée à plus grande échelle, notamment l'éclatement de son alliance avec l'armée rwandaise et la vague d'attaques maï-maï contre ses positions, l'UPDF semblait avoir troqué ses idéaux d'idéologie révolutionnaire, de discipline militaire et de professionnalisme, qu'elle prétend exporter, contre un pragmatisme grossier. Dans les zones sous le contrôle du RCD-ML, elle a donc fini par se tourner vers les clients rebelles locaux qui n'avaient pas de programme politique et recouraient à l'ethnicité pour rallier leur soutien et se procurer des recrues. Lorsque les Hema et les Lendu ont repris leur conflit à la fin 2000, les deux camps disposaient de suffisamment de combattants entraînés pour être en mesure d'infliger de sérieux dommages à l'autre camp.

⁸⁷ « Uganda deploys more troops in Congo, » Panafrikan News Agency (PANA), Kampala, le 15 février 2000.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ « Bunia UPDF probed, » *Sunday Vision*, Kampala, le 13 août 2000.

⁹⁰ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Wamba dia Wamba, Dar es Salaam, le 16 janvier 2001.

⁹¹ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Uringi Padolo, Kampala, le 17 janvier 2001.

⁹² « Hundreds of Congolese rebels training in Uganda, » *East African*, Nairobi, le 28 septembre 2000.

La plupart des recrues enrôlées à Bunia et entraînées au camp de Rwampara par des Ougandais étaient des Hema tandis que celles recrutées par Mbusa à Beni et envoyées à Nyaleke pour y être formées avaient des origines ethniques plus diversifiées. Mbusa envoyait des équipes chargées de ramener de jeunes recrues dans un vaste secteur couvrant des parties du Nord-Kivu et de la Province Orientale, en principe sous le contrôle du RCD-ML, y compris le district d'Ituri agité par des troubles. Selon un ancien cadre qui a participé à ces missions, les recruteurs faisaient le tour des villages situés dans des zones bien déterminées pendant des périodes allant de trois jours à une semaine. Il a montré à un chercheur de Human Rights Watch un « ordre de mission » signé le 6 juin 2000 par Mbusa qui se trouvait alors à Kampala. L'ordre, valable pour une durée de trois mois, autorisait quinze personnes nommées dans le document à voyager de Bunia-Beni au Mont Hawa dans la zone d'Aru (voir cartes). Leur mission était de « mobiliser et de recruter dans les villages de Mahagi, Aru, Faradje, Watsa ». Dans la colonne « Observations », le commissaire demandait que « les autorités tant civiles que militaires prêtent main forte aux recruteurs pour assurer le succès de leur mission », signifiant par là que l'usage de la force était autorisé.⁹³

Selon le recruteur, les équipes rentraient généralement de leurs missions avec un camion chargé de cent à deux cents enfants et jeunes, âgés de treize à dix-huit ans. Les instructeurs de l'UPDF au camp de Myaleke donnaient de trois à six mois de formation au maniement des armes et pour servir dans l'infanterie. « Nous les formions rapidement », a ajouté la source. « L'important était d'apprendre à utiliser et à entretenir les armes à feu. »⁹⁴ Selon les informations de l'agence de presse missionnaire MISNA, les conditions à Nyaleke pour le millier de jeunes Congolais présents en janvier 2000 étaient déplorables : « les conditions de vie sont terribles et beaucoup d'enfants meurent avant d'avoir terminé la formation en raison des exactions et du manque de soins. »⁹⁵

Les groupes de Mbusa ont intensifié le recrutement au début 2000, apparemment parce qu'ils craignaient que l'Ouganda mette fin à son aide militaire étant donné l'approche des élections et l'impopularité croissante de la guerre au Congo auprès des électeurs ougandais. Anticipant une croissance rapide de leurs forces, sur les recommandations d'un conseiller de Mbusa, leur faction a commandé et reçu 10.000 uniformes portant l'insigne de l'APC ainsi que d'autres équipements. Selon les représentants de la société civile, Mbusa en personne a participé à la création de la force militaire et, ayant lui-même revêtu un uniforme, il a vécu avec les recrues à Nyaleke.⁹⁶

En tant que président et ministre de la défense du RCD-ML, Wamba a participé aux cérémonies de remise de certificats aux unités entraînées à Bunia, semblant ainsi donner son aval à un recrutement basé principalement sur l'appartenance ethnique et les affinités personnelles. Mais lorsque Mbusa, Tibasima et d'autres l'ont ensuite accusé d'avoir remplacé les soldats de l'APC et de l'UPDF qui faisaient partie de sa garde personnelle par des « bandes de déserteurs de l'APC, des ex-FAC et des ex-FAZ choisis en fonction de l'origine tribale », ⁹⁷ Wamba a retourné l'accusation contre eux. Il a déclaré qu'ils étaient responsables d'un « recrutement fondé sur le clientélisme, délégué aux civils et orienté par des critères tribaux » ainsi que d'avoir « interféré avec le mandat du ministre de la défense, dont je suis le détenteur, en gérant le recrutement et les centres d'entraînement sans tenir compte le moins du monde du chef d'état-major général ». ⁹⁸

Manque d'unité au sein de l'APC

Tout en recrutant et en entraînant des soldats au sein d'unités basées sur l'allégeance personnelle ou ethnique, les membres de toutes les parties ont reconnu les risques que supposaient de telles pratiques. Un ancien recruteur de Mbusa a

⁹³ « Ordre de Mission, No. 001/ROUTE/C.G./R.C.D.K./2000, » fait à Kampala, le 06 juin 2000, [signé] Mbusa Myamwisi.

⁹⁴ Entretien de Human Rights Watch, décembre 2000.

⁹⁵ MISNA, « RDC – Butembo – Beni : Enfants soumis à l'exercice militaire au camp de Nyaleke, » le 13 janvier 2000.

⁹⁶ Entretien de Human Rights Watch, Bunia-Butembo-Kampala, décembre 2000.

⁹⁷ Lettre datant du 10 juin 2000, No. 155/CG/RCD/K/2000, du commissariat général du RCD-ML au président du mouvement. Signataires : Mbusa Nyamwisi, commissaire général et président de l'assemblée, Tibasima Mbogemu Ateenyi, commissaire général adjoint, et plusieurs autres membres du commissariat général.

⁹⁸ « Communiqué important à l'attention de tous les membres du commissariat général, » RDC, RCD/Kisangani, Quartier Général/Bunia, Bureau du Président, 14/06/2000.

déclaré, « Lorsqu'il règne une confusion politique, celui qui dirige l'entraînement est celui qui commande les enfants ».⁹⁹ Interrogé sur la raison qui poussait à recruter des Lendu en particulier, un autre responsable du camp de Mbusa a expliqué que les recruteurs visaient les villages lendu parce que la première vague de massacres interethniques avaient laissé des milliers d'enfants orphelins et non accompagnés dans la région. « Ils constituaient une cible facile, » a déclaré la source, ajoutant : « il n'y avait aucun dessein politique derrière cette considération pratique. Une fois leur instruction terminée, il était prévu de les déployer loin de l'endroit d'où ils venaient, comme à Isiro ou ailleurs, mais on a été dépassé par les événements ».¹⁰⁰ Les événements en question étaient le déploiement du Bataillon Usalama à Bunia, suivi de la désertion de bon nombre de ses membres, comme il a été expliqué plus haut.

Quelque mille cinq cents soldats sont restés à Beni après le départ d'Usalama. Selon le responsable, parmi les combattants entraînés à Beni, il y avait au moins 600 à 750 Lendu.¹⁰¹ Suite à la fin du Bataillon Usalama à Bunia et au départ de son commandant et de plusieurs de ses subordonnés immédiats à Kampala, bon nombre de Lendu et d'autres soldats ont déserté l'APC et sont rentrés dans leurs villages. Selon Wamba, son Unité de Protection Présidentielle avait envisagé d'enrôler un groupe de trente soldats lendu qui étaient arrivés à pied à Bunia à la fin septembre, mais finalement, elle les a laissés partir car les membres du groupe n'étaient pas armés.

Tibasima, qui a facilement admis en août 2000 que la plupart des soldats entraînés à Bunia étaient des Hema,¹⁰² a déclaré quatre mois plus tard à un chercheur de Human Rights Watch que le RCD-ML avait commis une « grave erreur » en recrutant et en formant « jusqu'à 2000 » Lendu au camp d'entraînement de Nyaleke. « Je crains pour ma communauté » a-t-il conclu après avoir expliqué que les structures militaires disjointes du RCD-ML pouvaient finir par alimenter une guerre ethnique allant en s'intensifiant à Ituri.¹⁰³

Quatre commandants des 700 soldats, pour la plupart des Hema, transférés en Ouganda pour y suivre une formation ont fait part d'inquiétudes similaires à un chercheur de Human Rights Watch en décembre 2000. Ils ont laissé entendre que si la confusion politique régnant au sommet de la hiérarchie n'était pas résolue et si le conflit ethnique se poursuivait, ils finiraient peut-être par rejoindre les Hema chez eux pour combattre les Lendu. De plus, ils ont prédit que leurs homologues lendu réagiraient de la même façon. S'exprimant au nom des autres, un jeune cadet a regretté que cela puisse se terminer ainsi. Il a déclaré, « Cela ne serait l'intention des soldats dans aucun des deux camps. Un soldat bien entraîné n'agirait pas dans ce sens. Notre préoccupation est de développer le Congo ».¹⁰⁴

Un conflit ethnique lié aux rivalités politiques

Tout au long de l'année 2000, la politique et l'ethnicité sont devenues de plus en plus liées dans les conflits, intensifiant le degré de violence. Après que Wamba ait déjoué le putsch planifié par les troupes hema, il a tenté d'éviter une plus grande désintégration de l'APC en annonçant une « importante » restructuration des forces armées. Un ministre adjoint à la défense fidèle à Wamba a implicitement reconnu que l'UPDF avait entraîné des unités militaires disparates avec peu de coordination ou d'unité entre elles. « L'APC devrait donc mieux fonctionner à la base et l'unité de référence sera le bataillon. La nouvelle philosophie est surtout de construire une armée nationale et non des groupes de milices. » Le responsable, Sova Luaka, a expliqué que la restructuration commencerait à la base : « Nous avons mis sur pied de nouveaux bataillons et nous allons remonter au niveau de la brigade et ensuite au haut commandement » aurait-il dit selon la radio locale de Bunia.¹⁰⁵

⁹⁹ Entretien de Human Rights Watch, décembre 2000.

¹⁰⁰ Entretien de Human Rights Watch, février 2001.

¹⁰¹ Estimations également confirmées par Wamba dia Wamba, entretien téléphonique de Human Rights Watch, Dar es Salaam, le 22 février 2001.

¹⁰² Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Tibasima Ateenyi, Kampala, le 15 août 2000.

¹⁰³ Entretien de Human Rights Watch, Kampala, le 22 décembre 2000. Human Rights Watch a appris par la suite de personnes associées au recrutement à Nyaleke que le nombre de Lendu qui y avaient été entraînés était plus proche de 750.

¹⁰⁴ Entretien de Human Rights Watch, Kampala, le 23 décembre 2000.

¹⁰⁵ IRIN-CEA, « DRC : RCD-ML restructures army, » No. 983, le 7 août 2000.

L'effort a été fait trop tard : Wamba a été confronté peu de temps après à une autre menace, décrite plus haut, provenant des soldats fidèles à Mbusa.

Alors que le face à face politique entre Wamba et Mbusa se poursuivait en octobre et novembre 2000, les tensions ethniques se sont à nouveau intensifiées dans la région de Bunia, alimentées par l'incertitude pesant sur le rôle respectif que chaque groupe ethnique allait jouer dans les arrangements en cours de négociation entre les factions politiques. A la mi-décembre 2000, les chercheurs de Human Rights Watch ont visité les villages de Katoto et de Letti, à quarante kilomètres au nord de Bunia. Letti avait été réduit en cendres lors des premiers combats. Ils ont trouvé des Hema déplacés encore regroupés dans d'autres villages longeant la route principale tandis que les Lendu déplacés avaient trouvé refuge dans des villages plus éloignés ou dans la brousse, là où les agences humanitaires avaient difficilement accès. Des rumeurs circulaient comme quoi les combattants lendu s'entraînaient dans les collines pour mener une attaque imminente sur la ville de Bunia. Des informations sont arrivées en ville selon lesquelles un fermier hema aurait tiré sur des Lendu qui essayaient de rentrer chez eux, en tuant plusieurs. Les membres du groupe avaient écrit au chef du village pour annoncer leur intention de rentrer chez eux.¹⁰⁶

Les Lendu associés aux milices ngiti et à des bandes de villageois moins bien organisés, la plupart armés d'armes traditionnelles, ont lancé une grande attaque contre les villages hema de la région de Bunia à la mi-décembre. Selon quelques survivants, certains Lendu disposaient aussi de fusils automatiques. Les combattants ont introduit la violence à Bunia le 19 janvier lorsqu'ils ont attaqué le quartier général de l'UPDF à l'aéroport. Ils voulaient apparemment mettre hors d'usage un hélicoptère de combat que l'UPDF avait utilisé contre eux lors d'attaques antérieures. Ils voulaient également occuper l'aéroport pour empêcher le retour triomphal des dirigeants locaux hema, qui semblaient de plus en plus sortir vainqueurs des négociations en cours à Kampala.

Quelque quatre-vingt attaquants ont été tués par les tirs de l'UPDF, notamment les tirs de l'hélicoptère de combat. En se repliant, les milices lendu ont massacré sans pitié une soixantaine d'habitants hema dans les zones résidentielles périphériques et les villages de Soleniema et Mwanga, au nord de Bunia. Dans les heures qui ont suivi l'attaque, les habitants de Bunia ont raconté avoir vu des officiers de l'UPDF encourager les jeunes hema de plusieurs quartiers de la ville à s'armer et à identifier et tuer les agents lendu infiltrés. Cet appel a apparemment déclenché des représailles contre les habitants lendu, représailles menées par les milices hema et les soldats de l'APC fidèles à Mbusa. Selon certains témoins, au moins 150 à 250 Lendu auraient été massacrés, pour la plupart des intellectuels et des chefs de communauté.

Des témoins horrifiés ont décrit une scène où les membres des milices et les soldats ont paradé dans la ville sur un camion des heures durant, exhibant la tête d'un Lendu plantée au bout d'une lance et chantant des chants de victoires.¹⁰⁷ Selon des témoins, un commandant de bataillon de l'APC se trouvait au volant. Les habitants de la ville ont accusé l'UPDF d'être restée sans intervenir de 8 heures du matin, quand les représailles ont débuté, jusque tard le soir. Le Colonel Muzoora, le commandant de secteur de l'UPDF, cédant alors aux pressions des chefs de communauté qui n'étaient affiliés ni aux Hema ni aux Lendu et aux pressions des agences humanitaires, a ordonné à ses troupes d'intervenir pour mettre fin aux massacres. Environ 20.000 personnes ont fui dans toutes les directions à l'intérieur d'Ituri tandis que 10.000 autres, surtout des Hema, auraient cherché refuge en Ouganda au cours de la première semaine de janvier. Avec ce dernier combat, Ituri est devenu le théâtre de l'un des conflits les plus sanglants menés dans l'ombre de la guerre qui frappe l'ensemble du Congo. Les déplacements de personnes qui en ont résulté et les mouvements de réfugiés fuyant vers l'Ouganda constituent l'un des problèmes humanitaires les plus urgents que connaisse aujourd'hui le Congo.

Efforts de médiation et réconciliation

¹⁰⁶ Informations fournies conjointement aux chercheurs de Human Rights Watch par des représentants des communautés hema et lendu du territoire de Djugu, Bunia, le 8 décembre 2000.

¹⁰⁷ Ian Fisher, « Congo's war turns land spat into a blood bath, » *New York Times*, le 29 janvier 2001.

A la mi-février, le Front de Libération du Congo semblait être en train de rétablir son contrôle dans la région. La violence a diminué et les espoirs de paix ont redoublé. Suite à une conférence de trois jours à laquelle ont participé quelque 160 chefs traditionnels et notables de la province d'Ituri, le FLC est parvenu à élaborer un accord de paix entre les représentants des Hema et ceux des Lendu. Signé le 17 février, l'accord appelait entre autres à une cessation immédiate des hostilités et au désarmement de toutes les milices. Olivier Kamitatu, secrétaire national du FLC, a déclaré à Human Rights Watch que le nouveau front, « en tant qu'autorité publique », avait entrepris de mettre en œuvre ces dispositions et d'autres dispositions de l'accord, notamment de démanteler les centres d'entraînement pour milices, de contrôler les mouvements de soldats, d'assurer la protection aux frontières et de garantir la libre circulation des marchandises et des personnes sur les routes.¹⁰⁸

Le FLC s'est par ailleurs engagé à nommer des magistrats et à relancer le système judiciaire, comme le stipulait l'accord de paix comme condition à la recherche d'une solution durable au conflit. Dans l'accord, les deux communautés appelaient les autorités publiques, en d'autres termes le FLC, à « collaborer avec les organes judiciaires internationaux compétents en vue de traduire devant la Cour Pénale Internationale les promoteurs et instigateurs présumés du conflit ».¹⁰⁹ Lors d'une conversation avec un chercheur de Human Rights Watch, le secrétaire national du FLC s'est exprimé en faveur de poursuites devant un tribunal international, processus qui requerrait une volonté d'agir similaire de la part de la communauté internationale.¹¹⁰

Les représentants des deux communautés se sont attaqués aux causes profondes du conflit en acceptant de remettre en vigueur les droits collectifs de pâturage sur le territoire contesté de Djugu et de créer un fonds de solidarité pour la remise en état des infrastructures détruites pendant les dix-huit mois de guerre. Afin de rétablir l'administration locale, le FLC a demandé aux représentants des deux communautés de nommer chacune cinq candidats aux postes de vice gouverneurs. Le 23 février, le FLC a nommé deux vice gouverneurs, l'un Hema, l'autre Lendu, choisis sur la liste. La conférence s'est mise d'accord pour que le chef de l'administration locale n'appartienne à aucun des deux groupes.¹¹¹

Outre la rencontre organisée par le FLC, des agences humanitaires opérant en Ituri ont lancé un processus de « rapprochement des communautés » visant à faciliter l'accès humanitaire à toutes les victimes du conflit et à appuyer la réconciliation entre les deux communautés.

Selon une mission conjointe ONU-ONG qui a visité l'intérieur de la province du 14 au 19 février, ces initiatives prometteuses n'avaient pas encore dissipé les craintes et les tensions dans les zones rurales. Le principal moyen de communication en Ituri reste le discours public qu'adressent les chefs traditionnels et les notables à leurs communautés mais les dirigeants n'avaient pas encore eu le temps de diffuser la nouvelle concernant l'accord de paix.¹¹² La mission a attiré l'attention sur le fait que le FLC et la communauté humanitaire ne disposaient que de deux semaines pour détourner la population de la « logique de peur et de guerre » et la mettre sur la voie de la « guérison mentale ».¹¹³ Le rapport de la mission a averti que les menaces pesant sur la fragile réconciliation proviendraient « d'actes de banditisme et de mauvaise foi qui peuvent ruiner tout le processus et en même temps faire passer les efforts humanitaires pour de la pure rhétorique ou de la trahison ».¹¹⁴

¹⁰⁸ Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Bunia, le 16 février 2000.

¹⁰⁹ « Protocole d'accord relatif à la résolution du conflit inter-ethnique Hema-Lendu en province d'Ituri, » section 2, paragraphe 5, signé à Bunia, le 17 février 2001.

¹¹⁰ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Olivier Kamitatu, Bunia, le 16 février 2001.

¹¹¹ Ibid.

¹¹² ONU, IRIN-CEA, « DRC : 'Fear and tension' in Ituri, » Bulletin d'information No. 1124 pour les Grands Lacs, le 28 février 2001.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Ibid.

Les dirigeants hema et lendu avaient signé des accords de paix et de réconciliation à deux reprises en 1999 mais les responsables congolais absorbés par leurs querelles intestines et les acteurs ougandais préoccupés par leurs propres intérêts n'avaient pas appuyé ces efforts de paix. Pour que le nouvel effort de réconciliation aboutisse, il faudra que les forces de sécurité du FLC et les forces d'occupation de l'UPDF observent une stricte impartialité à l'égard des parties. Pour obtenir une paix durable, un état de droit et la mise sur pied d'une administration opérationnelle sont nécessaires. La communauté internationale pourrait consolider le processus de réconciliation naissant en appuyant les initiatives locales visant le règlement du conflit et en réagissant plus activement face à la crise humanitaire désespérée provoquée par le conflit.

V. LES ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS AU NORD-KIVU

L'exploitation des richesses

Les gouvernements étrangers, leurs soldats et beaucoup d'autres qui n'ont officiellement aucun lien avec eux profitent des nombreuses et précieuses ressources du Congo. Cette prédation est si flagrante et si importante qu'un groupe d'experts des Nations Unies a été mis sur pied pour mener une enquête à ce propos.¹¹⁵ Dans la région en principe dirigée par le RCD-Kisangani (devenu RCD-ML) mais contrôlée en réalité par l'UPDF, ce sont les zones du Nord-Kivu qui permettent aux Ougandais et à leurs alliés congolais de faire des profits particulièrement considérables. Peu après s'être retiré à Kampala suite à la confrontation d'août 1999 entre les armées ougandaise et rwandaise à Kisangani, Wamba a nommé Kaisazira Mbaki au poste de gouverneur de cette région. Il a procédé à cette nomination quelques semaines avant d'annoncer son nouveau « gouvernement », ce qui souligne l'importance que revêt cette région pour lui et ses parrains ougandais.

Depuis la guerre de 1996-1997 qui a amené au pouvoir le chef rebelle de l'époque Laurent Kabila, l'Ouganda occupe une large bande de terre au nord-est du Congo qui longe sa frontière et englobe les territoires de Beni et de Lubero dans la province du Nord-Kivu et les districts d'Ituri et de Kibali dans la Province Orientale, faisant maintenant partie de la nouvelle « province » d'Ituri créée par les Ougandais en juin 1999. Cette occupation a simplement été renforcée en août 1998 lorsque l'Ouganda s'est joint au Rwanda pour déclarer la guerre au gouvernement de Kabila, leur allié d'autrefois. L'Ouganda a fait valoir que la région était importante pour assurer la protection de sa frontière mais la zone offre également d'abondantes richesses naturelles et commerciales. Des cinq territoires du Nord-Kivu,¹¹⁶ Beni et Lubero sont les plus peuplés. L'extraction de l'or, du coltan (un minerai composé de colombium et de tantale utilisés dans l'industrie aérospatiale) et d'autres minerais fait vivre un vaste secteur minier informel sur les deux territoires. Par ailleurs, la région a longtemps été l'un des plus importants centres commerciaux du Congo, important de grandes quantités de biens de consommation de l'Asie du sud-est et des zones franches des émirats arabes du Golfe par le port de Mombasa sur l'Océan Indien. Le milieu d'affaires dynamique, largement contrôlé par les Nande, a contribué à assurer un certain niveau d'activité économique, même en l'absence des grandes entreprises du secteur public qui sont les principaux employeurs dans les autres régions du Congo.¹¹⁷ Kasindi, un petit poste douanier à la frontière ougandaise qui dessert la région de Butembo, a été classé deuxième après Matadi, le principal port congolais sur l'Océan Atlantique, en ce qui concerne les revenus douaniers.

La guerre avait paralysé une grande partie de l'activité économique locale mais le peu d'activité restante suffisait à entretenir une concurrence féroce pour l'exploitation des revenus douaniers entre le camp du RCD-Kisangani soutenu par l'Ouganda et leurs opposants du RCD-Goma soutenus par le Rwanda. Après que Wamba ait nommé Kaisazira Mbaki au poste de gouverneur du Nord-Kivu – province pour laquelle le RCD-Goma avait déjà un gouverneur en place – l'armée

¹¹⁵ Conseil de Sécurité de l'ONU, « Interim report of the U.N. Expert Panel on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of DR Congo, » S/2001/49, le 20 décembre 2000.

¹¹⁶ Les trois autres, Masisi, Rutshuru et Walekali, sont sous contrôle rwandais.

¹¹⁷ Sous le règne de Mobutu, les hommes d'affaires, ainsi que les églises et autres acteurs de la société civile, ont aidé à fournir des services à la population locale en l'absence d'une activité gouvernementale. Ils ont financé les routes et les ponts et avec les églises, ils ont financé les écoles et les cliniques.

rwandaise a expédié d'urgence au moins deux bataillons pour renforcer les unités dans sa partie du Nord-Kivu tandis que l'UPDF renforçait également ses positions et affectait certains officiers à de nouveaux postes.¹¹⁸ Le renforcement des troupes reproduisait le dérapage progressif vers la confrontation qui avait eu lieu à Kisangani le mois précédent. Par la même occasion, les deux camps ont établi des postes « frontières » et des bureaux de douane le long de la ligne séparant leurs territoires respectifs. Les marchands de Goma ont fermé leurs magasins pour protester contre les nouvelles taxes que le RCD-Kisangani avait imposées sur les marchandises qui leur parvenaient par Beni-Lubero et le RCD-Goma a essayé de les encourager à importer leurs produits directement dans les zones sous son contrôle en passant par Bonagana sur la frontière ougandaise.¹¹⁹

Tentatives de mise sur pied d'un réseau d'influence

Mbusa Nyamwisi est arrivé à Beni peu après sa nomination en septembre 1999 au poste de commissaire général, ou premier ministre, du RCD-ML qui venait d'être lancé. Bien qu'encore activement engagé dans la politique de son parti à Bunia, il espérait établir son propre réseau d'influence à Beni, sa région natale, particulièrement au sein des chefs de la communauté locale. En même temps, comme il a été mentionné plus haut, il a commencé à mobiliser des troupes qui, l'espérait-il, l'appuieraient dans ses efforts d'accroître tant son pouvoir politique que sa mainmise sur les ressources économiques de la région. Pour y parvenir, la branche du RCD-ML fidèle à Mbusa et les Ougandais qui, au départ, soutenaient ce parti à Beni, ont commis de graves atteintes aux droits humains contre la population locale.

Mbusa s'en est d'abord pris à une partie de la communauté locale déjà hostile à son parti. Le mois avant son arrivée, quatorze dirigeants des milieux religieux, économiques et de la société civile avaient fait circuler un mémorandum qui dénonçait la mauvaise administration des territoires de Beni et de Lubero par le RCD-Kisangani, qui allait s'appeler par la suite RCD-ML. Cherchant apparemment à rallier à sa cause les dirigeants en question et en même temps à se donner une légitimité à Kampala, à la fin octobre, le mouvement rebelle a invité une vingtaine de chefs de communauté de Beni et de Lubero, notamment plusieurs signataires du mémorandum de protestation, à rencontrer le Président Museveni en Ouganda. Un hélicoptère ougandais est arrivé pour les emmener à Kampala mais beaucoup ont refusé de faire partie de la délégation, faisant valoir qu'ils n'avaient pas à discuter des affaires congolaises avec un chef d'Etat étranger. Mbusa en personne était à la tête de la délégation.¹²⁰

Peu après le retour des dirigeants, les forces de sécurité de Butembo ont commencé à harceler certains des chefs de communauté qui avaient refusé de faire partie de la délégation ainsi que leurs familles, convoquant certains d'entre eux pour un interrogatoire. D'autres qui craignaient d'être arrêtés sont partis se cacher. Les 13 et 14 novembre, la Direction Générale d'Intelligence (DGI) du RCD-ML a arrêté et torturé trois dirigeants locaux. Selon les informations fournies par les associations locales de défense des droits de l'homme, l'un d'eux, Désiré Lumbulumbu, ancien ministre de Mobutu et personnalité respectée, a perdu un œil suite aux coups qu'il a reçus, est tombé dans le coma et est mort un mois plus tard de complications suite aux tortures subies. La détention et la torture de dirigeants locaux respectés, qui a été fatale à l'un d'eux, ont coûté au RCD-ML le soutien de beaucoup de personnes de Butembo.¹²¹

Impunité pour les rebelles et l'UPDF

Face au tollé général déclenché par la mort de Lumbulumbu, le RCD-ML a dissous la DGI et arrêté trois de ses responsables que le Commissariat à la justice, réformes institutionnelles et droits humains du RCD-ML jugeait avoir pris part aux tortures. Il s'agissait de Kambala Bahekwa Esdras, ministre de la sécurité du RCD-ML à l'époque, Mbula wa Mbukamu,

¹¹⁸ « DRC : Tension said mounting between rival rebels, allies, » *New Vision*, Kampala, le 24 septembre 1999, rapporté dans FBIS-AFR-1999-0924, le 29 septembre 1999.

¹¹⁹ « Border posts separate rival rebel zones, » AFP, Kigali, le 23 septembre 1999.

¹²⁰ Entretien de Human Rights Watch avec des groupes de la société civile, Butembo, décembre 2000.

¹²¹ Ibid.

chef de la sécurité au Nord-Kivu, et Jonas Kabuyaya, chef de la sécurité à Butembo.¹²² Bahekwa a nié l'accusation dans un entretien avec Human Rights Watch le 28 février 2001 à Kampala et il a dit qu'il publierait un compte rendu en mars qui désignerait le vrai coupable.¹²³

L'espoir que ces mesures étaient le signe d'un engagement à établir les responsabilités et à restaurer l'Etat de droit s'est brisé lorsque le mouvement rebelle a recruté d'anciens agents de la DGI au sein de l'agence qui l'a remplacée, l'Agence Congolaise de Renseignements (ACR). Lorsque Wamba a suspendu Mbusa en août 2000, il a également ordonné la libération des trois personnes accusées de torture et les a nommées à des postes importants. Leur libération a provoqué une nouvelle fois l'indignation de la population de Butembo.¹²⁴ Bahekwa a déclaré à Human Rights Watch que Wamba lui avait alors demandé d'utiliser son influence politique à Beni pour faciliter une audit approfondie des finances publiques du RCD-ML. Wamba avait ordonné l'audit suite à des allégations de vaste détournement de fonds par la branche du mouvement dirigée par Mbusa mais les responsables fidèles à Mbusa auraient fait obstacle à la procédure.¹²⁵

Incapables d'assurer une conduite convenable dans leurs propres rangs, le RCD-ML et ses responsables civils n'étaient pas vraiment en mesure de demander des comptes aux soldats de l'UPDF pour leurs exactions quotidiennes perpétrées contre la population civile. Dans un rapport publié à la fin février 2001, l'association congolaise des droits de l'homme, ASADHO, explique dans les détails le système d'impunité qui protège les soldats de l'UPDF :

Il faut noter qu'il n'y a dans la région aucun tribunal compétent pour juger les soldats ougandais responsables de crimes contre la population civile. Les victimes sont donc ainsi amenées à recourir aux autorités civiles de la rébellion, qui s'en réfèrent à leur tour aux officiers de l'armée ougandaise. Mais ces derniers assurent aux soldats ougandais une totale impunité. [...] En plusieurs instances, les autorités congolaises de la rébellion [...] ont du constater leur impuissance à faire cesser la violence des officiers ougandais. C'est ainsi qu'après plusieurs nuits ponctuées par des actes de brigandage attribués aux soldats ougandais, le Maire adjoint de Beni, Mme Kavira Kambere, s'est rendue le samedi 26 février 2000 au quartier général de l'UPDF de l'ENRA pour réclamer auprès des officiers la cessation des tracasseries militaires. Mais les officiers ougandais, agacés parla plainte, [...] s'en sont violemment pris à la dame. Ils se sont jetés sur elle et l'ont littéralement rouée de coups. L'un d'eux, le Commandant Bukenyé, est allé jusqu'à brandir son revolver en menaçant de l'abattre. La victime s'en est tirée avec des blessures au visage qu'elle a été faire soigner à l'hôpital d'Oicha.¹²⁶

Devant l'échec apparent des appels lancés au niveau local pour mettre un terme aux exactions quotidiennes des soldats de l'UPDF et du RCD-ML, Sikuli Melchisédech, Evêque de Butembo, a écrit au Président Museveni et au président du RCD-ML le 26 octobre 2000 pour se plaindre de l'insécurité régnant en permanence à Butembo et dans les environs.

Des militaires ougandais ont pillé le 9/10/2000 les biens de la population du quartier Mondo, Commune Mususa. Quelques biens ont été retrouvés au camp militaire de Rughenda à Butembo qui est sous commandement ougandais. On a l'impression c'est une armée laissée à elle-même et qui, faute d'encadrement, impose la loi de la jungle à toute impunité.¹²⁷

¹²² « Rapport circonstancié sur les événements survenus à Beni le 14 novembre 1999, » Commissariat à la Justice, Réformes Institutionnelles et Droits Humains, 026/CAB-CJ/RCD/99, 15 novembre 1999, Beni, signé par le commissaire : Louis Mubindukila Kito.

¹²³ Entretien téléphonique de Human Rights Watch avec Kambale Bahekwa, Kampala, le 28 février 2001.

¹²⁴ Entretien de Human Rights Watch, Butembo, décembre 2000.

¹²⁵ Entretien de Human Rights Watch avec Kambale Bahekwa, Ibid.

¹²⁶ ASADHO-Agir Ensemble, « L'Ouganda sacrifie la population civile congolaise, » Kinshasa-Lyon, février 2001, p. 10.

¹²⁷ Dans le « mémorandum adressé au commandant de l'UPDF dans les territoires de Beni-Lubero, Nord-Kivu, RDC : pourquoi l'insécurité généralisée ? » joint à la lettre de Mgr Sikuli Paluku Melchisedech, Butembo, le 16 octobre 2000.

A la lettre était jointe une chronologie de quatre pages compilée par les militants des droits de l'homme et décrivant les attaques presque quotidiennes menées contre les civils au cours des six semaines précédentes. Le document accusait en grande partie les éléments armés et en uniforme, identifiés dans certains cas comme étant des soldats ougandais, de l'insécurité généralisée.

Attaque de Beni par les Maï-Maï et détentions opérées par l'UPDF

Le principal groupe armé opérant à Beni et à Lubero – comme partout ailleurs dans les Kivu – est celui des Maï-Maï. Ce nom générique s'applique à une multitude de forces irrégulières luttant contre ce qu'elles considèrent être des étrangers occupant leur domaine traditionnel et leur territoire national. Bon nombre de ces groupes suivent certains rituels qui, pensent-ils, les protègent lors des combats. Une de leurs caractéristiques est qu'ils concluent ou renient leurs alliances avec les acteurs extérieurs en fonction des priorités de leur programme local. Les Maï-Maï ont généralement la réputation de coopérer avec la population locale bien qu'ils peuvent également s'attaquer à elle si elle ne soutient pas leurs desseins.

Interrogé sur qui sont les Maï-Maï et sur ce qui les a poussés à combattre l'UPDF, un cadre politique du groupe opérant dans la région de Beni, apparemment l'un des mieux structurés et des plus motivés sur le plan politique, a répondu à Human Rights Watch :

N'importe qui peut être Maï-Maï. Lorsque vous entendez parler des Maï-Maï, il ne s'agit de personne d'autre que des gens de la population locale qui sont fatigués de cette guerre, qui ne savent plus quoi faire d'autre et qui estiment qu'il vaut mieux aller dans la forêt pour faire valoir leurs droits... Oui, il y a des femmes, des guérilleros femmes. Oui, il y a des enfants. Des enfants de neuf ans, dix ans et plus qui sont soldats, qui sont entraînés. Ils viennent de leur propre chef. La majorité sont comme la majorité ici – des Nande – mais il y a des Maï-Maï de toutes les tribus, Bahunde, Batengo, toutes... Les Maï-Maï, c'est la population elle-même – c'est moi, c'est un autre. Si j'ai peur à propos de mes droits, il faut que j'organise quelque chose pour me défendre. Nous ne voulons pas être dirigés par les Ougandais.¹²⁸

Le 14 novembre 1999, les Maï-Maï ont attaqué simultanément l'aéroport de Beni et un hôtel où logeait le Major Reuben Ikondere de l'UPDF-Bunia.¹²⁹ Le colonel et ses gardes du corps ont été tués et les Maï-Maï auraient mutilé leurs corps. Plusieurs autres soldats de l'UPDF et 103 combattants maï-maï auraient aussi été tués à l'aéroport.¹³⁰

Après l'attaque, l'UPDF a arrêté le Commandant Kakolele de la force du RCD-ML, l'APC, et l'aurait accusé de complicité avec les Maï-Maï. Selon sa famille, l'UPDF a enfermé Kakolele et d'autres détenus dans des cellules creusées dans la terre et connues sous le nom de mabusu, à l'ENRA, un complexe agricole qui longe la piste d'atterrissage et sert de quartier général à l'UPDF. Au Congo, comme en Ouganda, les soldats de l'UPDF ont la réputation d'enfermer les détenus dans des tranchées couvertes d'un toit, semblables à celles utilisées par les soldats pour défendre leurs positions. La famille du commandant a affirmé que les soldats de l'UPDF n'autorisaient les détenus à sortir que pour les battre brutalement.¹³¹

Lubero : formation des combattants maï-maï par l'UPDF

Malgré l'attaque perpétrée par les Maï-Maï contre les forces ougandaises en novembre 1999, les partisans de Mbusa ont décidé au milieu de l'année 2000 de recruter des combattants de ces groupes maï-maï au sein de ses forces. Pour convaincre l'UPDF et une population locale sceptique qu'une alliance avec les Maï-Maï était nécessaire, Mbusa aurait fait

¹²⁸ Entretien de Human Rights Watch, décembre 2000.

¹²⁹ ONU, IRIN-CEA, « DRC : Ugandan commander killed in Beni clashes, » Bulletin d'information No. 801 pour les Grands Lacs, le 15 novembre 1999.

¹³⁰ Ibid., Rapport circonstancié ».

¹³¹ Entretien téléphonique de Human Rights Watch, le 16 novembre 1999.

naître la crainte que les troupes rwandaises pourraient envahir Beni et Lubero pour chasser l'UPDF de la région riche en ressources et pour déloger leurs opposants hutus des bases situées à l'extrémité sud du territoire.¹³² Les officiers locaux de l'UPDF ont accepté de soutenir cet effort, peut-être parce que leurs troupes venaient de subir une sérieuse défaite contre les Rwandais à Kisangani.

Selon un ancien conseiller de Mbusa, leur faction a envoyé plusieurs délégations pour prendre contact avec les Maï-Maï dans leurs bastions et les inviter à se joindre aux forces du RCD-ML. Ayant reçu la promesse que leurs combattants bénéficieraient d'une bonne instruction militaire et recevraient des armes modernes en vertu de cette alliance, les dirigeants maï-maï se sont facilement engagés à fournir quelque 4.500 de leurs partisans.¹³³

En juillet 2000, des annonces radiophoniques ont invité les habitants de Butembo à accueillir un premier contingent de combattants maï-maï recrutés par le RCD-ML dans la cadre de cette initiative. Un dirigeant du groupe a pris la parole lors d'un rassemblement public, promettant que la nouvelle alliance allait repousser les envahisseurs rwandais. Des témoins présents au meeting ont dit à Human Rights Watch que beaucoup de ces combattants étaient des enfants de moins de quinze ans. D'après les témoins, beaucoup d'enfants de la ville, ont suivi les combattants qui défilaient et ont dit qu'ils étaient prêts à se joindre à eux.¹³⁴ Peu de temps après la cérémonie publique, les instructeurs de l'UPDF et de l'APC ont commencé l'entraînement de quelque 800 combattants dans la ville de Lubero, à cinquante kilomètres au sud de Butembo.

Apparemment soucieux de satisfaire leurs nouveaux alliés, les subalternes de Mbusa auraient pris davantage soin d'eux que des soldats de leur propre armée ou de l'UPDF. Comme l'a expliqué un témoin, « Les Maï-Maï avaient des desiderata au niveau de leur régime alimentaire et ils disaient qu'ils n'accepteraient pas de manger de haricots car ils ne réussissaient pas à leurs fétiches. Les conseillers de Mbusa qui s'occupaient des Maï-Maï faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour satisfaire leurs desiderata alors que les soldats de l'UPDF et de l'APC, qui se trouvaient ensemble dans une partie de la ville, ne bénéficiaient pas de ces attentions ».¹³⁵

Ces événements semblent avoir soulevé de sérieuses préoccupations à Kampala, dans la capitale rwandaise Kigali, ainsi qu'à Goma au quartier général du RCD-Goma. Mbusa s'est rendu dans les trois villes fin juillet pour expliquer la démarche. A son retour, il a radicalement changé son discours et a commencé à minimiser la menace rwandaise. A la mi-août, l'UPDF avait également changé d'avis et ordonnait la fermeture du camp d'entraînement des Maï-Maï.

Décidés à résister aux ordres, les Maï-Maï ont commencé à patrouiller dans la ville de Lubero, disant aux gens qu'ils étaient chez eux et que c'était aux autres de partir. Le commandement de secteur de l'UPDF à Beni, le Lieutenant Colonel Burundi, et le commandant à Butembo, le Capitaine Balikudembe, auraient envoyé des renforts à Lubero pour déloger les Maï-Maï. Les 25 et 26 août, l'UPDF et l'APC ont bombardé le terrain où campaient les combattants maï-maï, un terrain aussi grand que quatre terrains de football. D'après les informations obtenues par Human Rights Watch, au moins trente Maï-Maï seraient morts lors de cette bataille.¹³⁶ Aucun chiffre n'était disponible en ce qui concerne les victimes dans les rangs de l'UPDF et de l'APC. Des sources locales ont également communiqué que soixante-dix civils, qui se trouvaient là pour vendre des légumes, avaient été tués dans les échanges de tirs.

Les chercheurs de Human Rights Watch se sont rendus sur les lieux et des témoins leur ont dit qu'ils avaient vu des soldats ougandais et congolais traîner trois combattants maï-maï blessés hors de l'hôpital et les exécuter publiquement :

¹³² Entretien de Human Rights Watch, Bunia et Butembo, décembre 2000.

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Entretien de Human Rights Watch, Butembo, décembre 2000.

¹³⁵ Entretien de Human Rights Watch, Lubero, décembre 2000.

¹³⁶ Ibid.

Les soldats, ils étaient fâchés. Ils ont ouvert toutes les portes de l'hôpital. Ils ont trouvé un chef maï-maï blessé – il avait un os cassé, il ne pouvait donc pas s'échapper. Ils ont dit, voilà le chef. Ils l'ont reconnu parce qu'ils avaient travaillé ensemble avant. Ils l'ont emmené à l'extérieur et sous nos yeux, ils l'ont tabassé – ils lui ont réduit la tête en bouillie – ils utilisaient leurs fusils pour faire ça. Un autre groupe de soldats congolais et ougandais ont tué un Maï-Maï blessé à coups de baïonnettes.¹³⁷

D'autres sources locales ont dit que sept Maï-Maï avaient été tués dans les mêmes circonstances.¹³⁸ Tous les habitants de Lubero ont fui la ville, se réfugiant en grande majorité dans le village voisin de Mulo où ils sont restés deux semaines. Les Maï-Maï ont quitté Lubero et se seraient regroupés dans leur bastion de Burondo, à l'ouest de Beni.¹³⁹

Attaque de Butembo par les Maï-Maï

Le 11 septembre 2000, trois semaines après que l'UPDF ait dispersé les combattants maï-maï à Lubero, les Maï-Maï ont attaqué la ville de Butembo. Reproduisant l'attaque de Beni du mois de novembre 1999, ils ont attaqué à la fois la résidence du commandant de secteur de l'UPDF, le Capitaine Balikudembe, et la piste d'atterrissage de la ville à Rughenda, qui sert également de quartier général à l'UPDF. Vingt et un des leurs sont morts au cours de l'attaque. « S'ils avaient eu une formation, ils auraient su qu'il ne faut pas attaquer un groupe retranché comme le nôtre », a déclaré un porte-parole de l'UPDF à propos des attaquants lors de conférences de presse à Kampala. « On n'attaque pas des gens qui ont des mitrailleuses avec des arcs et des flèches. Ils sont mal entraînés, mal équipés et mal organisés. »¹⁴⁰

Un char de l'UPDF a bombardé les attaquants maï-maï lorsqu'ils s'approchaient de l'aéroport. Des obus perdus sont tombés sur les quartiers résidentiels de Vutsundu et Muchanga, tuant au moins deux civils et détruisant plusieurs maisons.¹⁴¹

Plusieurs heures après l'attaque, la radio locale de Butembo a diffusé un message du Capitaine Balikudembe dans lequel il accusait Mbusa de complicité avec les Maï-Maï. Le mouvement de Mbusa n'avait pas réussi à mobiliser les masses, a-t-il déclaré, et au lieu de cela, il en a été réduit à organiser des milices.¹⁴²

Mbusa, qui se trouvait alors à Kampala suite à l'échec de la mutinerie d'août à Bunia, a démenti les accusations selon lesquelles les attaquants étaient alliés avec lui. Il a dit que les accusations étaient de la propagande de Wamba et de ses agents locaux à Beni et à Butembo.¹⁴³ Il s'est également défendu contre ces allégations dans la presse ougandaise : « Même le président [Yoweri Museveni] est au courant que le 14 novembre 1999, j'ai capturé un dirigeant rebelle maï-maï, Lorwako Lima, alias Jean Pierre Ondekane, et que je l'ai remis à l'UPDF. »¹⁴⁴

Le 12 septembre, l'UPDF a confisqué deux conteneurs remplis d'uniformes militaires et les a emmenés à son quartier général à l'aéroport. Selon un des principaux conseillers de Mbusa, les uniformes saisis faisaient partie de marchandises que la faction de Mbusa avait commandées. Les commandants locaux de l'UPDF ont confisqué les uniformes au moment de l'attaque des Maï-Maï, apparemment sous prétexte qu'ils étaient destinés aux troupes de Mbusa, qui, disait-on, étaient alliées aux Maï-Maï. Le conseiller de Mbusa voyait dans la confiscation des uniformes une source de conflit entre

¹³⁷ Ibid.

¹³⁸ Ibid.

¹³⁹ Ibid.

¹⁴⁰ « Mai-Mai attack officer's home, » *New Vision*, le 14 septembre 2000. Voir aussi « UPDF, Mai-Mai fight in DRC, » *Monitor*, Kampala, le 13 septembre 2000.

¹⁴¹ Témoignages recueillis par Human Rights Watch auprès de témoins, Butembo, décembre 2000.

¹⁴² Entretien de Human Rights Watch, Butembo, décembre 2000.

¹⁴³ Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Kampala, le 13 septembre 2000.

¹⁴⁴ « UPDF, Mai-Mai fight in DRC, » *Monitor*, Ibid.

« nos 7.000 soldats qui ne sont pas payés, nourris ou habillés décemment et les agents de Wamba qui ont utilisé les commandants locaux de l'UPDF pour intercepter les uniformes ». ¹⁴⁵

Suite à l'attaque contre Butembo, l'UPDF a renvoyé plusieurs hauts conseillers de Mbusa, notamment le maire de la ville, et en a arrêté plusieurs autres soupçonnés d'entretenir des contacts réguliers avec les Maï-Maï. L'UPDF aurait enfermé les responsables arrêtés dans des fosses ou des tranchées couvertes à l'aéroport de Rughenda avant de les transférer à Beni. A la fin février 2001, dix-sept conseillers de Mbusa auraient été détenus à Beni dans le complexe de l'ENRA, et soumis chaque jour à des passages à tabac. ¹⁴⁶

Massacres de civils par l'UPDF

Avec la reprise des hostilités entre Ougandais et Maï-Maï, comme le montre l'attaque de Lubero en septembre, les groupes ont intensifié leurs attaques contre les postes et les convois de l'UPDF entre Butembo et Beni au cours du dernier trimestre de l'année 2000. Les troupes de l'UPDF ont alors souvent usé de représailles contre les civils dans les villages proches du lieu de l'attaque. Le regain de violence dans la région a forcé des milliers de villageois à abandonner leurs maisons pour chercher refuge à Butembo, Beni ou dans la brousse.

Maboya

Le 1^{er} novembre au matin, un groupe de Maï-Maï a tendu une embuscade à une camionnette pick-up près du village de Maboya, tuant quatre soldats ougandais. Deux soldats survivants ont prévenu les soldats de l'UPDF qui se trouvaient tout près à un barrage routier au village de Kabasha, lesquels ont demandé des renforts de Beni par radio. En guise de représailles, les troupes de Beni ont mené une attaque contre des villages avoisinants aux alentours de 15 heures, utilisant un véhicule blindé connu localement sous le nom de Mamba. A ce moment, les Maï-Maï avaient apparemment déjà quitté les lieux. Selon les survivants et les témoins, les soldats de l'UPDF ont saccagé les villages de Maboya et de Loya, tuant onze personnes et réduisant en cendres quarante-trois habitations. Six victimes auraient été brûlées vives dans leur maison : Mme Kasereka et son enfant de quatre mois, une femme âgée répondant au nom de Sinahasi, deux enfants de la famille Desi et une femme du nom de Seida. ¹⁴⁷ D'après les témoins, suite à deux autres attaques maï-maï contre l'UPDF dans la même zone, les soldats de l'UPDF ont complètement pillé tout ce qui restait à Maboya. Les personnes voyageant sur la route menant à Maboya ont déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch que les soldats utilisaient régulièrement du bois provenant des portes et des meubles pour alimenter leurs feux de camp. ¹⁴⁸

Les habitants de Maboya ont fui dans la brousse environnante. Ils s'y trouvaient encore six semaines plus tard lorsqu'un travailleur humanitaire leur a rendu visite. Selon lui, 110 des 156 personnes étaient des enfants, dont beaucoup souffraient de malnutrition. ¹⁴⁹ L'un des témoins a déclaré :

Tant que les militaires sont à Maboya, la population n'aura pas confiance. Les gens partent encore, ils vont toujours plus loin. Si les militaires quittent Maboya, la population y retournera. Il se peut que les civils aillent à Maboya pendant la journée mais ils n'y restent pas la nuit. Les soldats continuent à détruire le village et à prendre des meubles. Si vous vous approchez, on vous prend pour un ennemi. ¹⁵⁰

¹⁴⁵ Entretien téléphonique de Human Rights Watch, le 13 septembre 2000.

¹⁴⁶ Informations émanant d'ONG, Bunia, Beni, Butembo, Goma, septembre 2000.

¹⁴⁷ Entretiens de Human Rights Watch, décembre 2000.

¹⁴⁸ Ibid., voir aussi : « Maboya : onze morts et 38 cases brûlées, » dans le journal local *Les Coulisses*, No. 85, novembre 2000, p. 9.

¹⁴⁹ Ibid.

¹⁵⁰ Entretiens de Human Rights Watch, décembre 2000.

Mabuku

Les chercheurs de Human Rights Watch ont interrogé deux infirmières qui travaillaient dans un centre médical et chirurgical spécialisé de Mabuku, près de Maboya. Elles ont décrit l'attaque dont a fait l'objet leur centre au début novembre suite à une embuscade maï-maï au cours de laquelle des soldats de l'UPDF avaient été tués. Dès qu'elles ont appris qu'il y avait eu une embuscade, elles se sont immédiatement attendues à des représailles : l'expérience leur avait appris que les soldats prennent souvent pour cible les infirmières, les accusant de soigner et de cacher des combattants maï-maï blessés. Lorsque l'alerte a été donnée que les attaquants approchaient, la plupart des gens ont commencé à s'enfuir, y compris les témoins.

Elles ont déclaré, « Nous avons continué à travailler. Le mercredi, nous nous sommes dit, voilà, les militaires vont se venger. Nous étions inquiètes. Aux alentours de 10 heures du matin, les militaires sont arrivés. Oh voilà, les militaires sont ici, avons-nous dit. »¹⁵¹ Lorsqu'elles ont entendu le bruit des fusils, les infirmières ont dit qu'elles ne savaient pas ce qui allait arriver. « Nous avons très peur – nous étions les cibles des militaires. Même si l'attaque était loin, nous avons fui, nous ne pouvons pas le nier, » ont-elles déclaré. Beaucoup de patients hospitalisés les ont suivies, y compris ceux qui avaient subi une opération récente et les femmes qui venaient d'accoucher. Deux infirmières sont restées pour soigner quelques patients qui étaient trop faibles pour fuir. Les soldats sont arrivés et ont fouillé le centre, à la recherche de Maï-Maï cachés, et ils ont volé quatre cents dollars. Ils ont également incendié deux habitations dans le village voisin de Mundibia. Les habitants ont abandonné Mabuku et quelques semaines plus tard, le village était vide.¹⁵²

Les deux infirmières ont trouvé refuge chez une collègue dans un village voisin. Lorsque cela s'est su, leurs anciens patients ont suivi les trois infirmières dans ce village. Environ une semaine plus tard, leur groupe a vu passer une colonne de combattants maï-maï et il a compris qu'il allait y avoir une deuxième attaque contre Maboya. « Il y avait peut-être quinze à vingt combattants. Nous avons peur et nous nous sommes détournés lorsque nous les avons vus, c'est pourquoi nous ne pouvons pas dire leur nombre exact. Du peu que nous avons vu, nous pouvons dire que les combattants étaient habillés en civils, ils avaient des feuilles sur la tête mais nous n'avons pas vu de fusils. Ils étaient armés de bâtons, de pierres, de couteaux et de lance-pierres. Ils avançaient en formant une ligne droite, sans parler. »¹⁵³

L'attaque maï-maï contre l'UPDF et la crainte de possibles représailles ougandaises ont forcé les infirmières déplacées, leurs patients et les habitants du village d'accueil à partir pour un village encore plus éloigné. Au cours des jours qui ont suivi, les trois infirmières ont dû s'occuper de dizaines de femmes et d'enfants malades et participer à seize accouchements. Elles ne disposaient chacune que d'une paire de gants chirurgicaux qu'elles stérilisaient pour les réutiliser. Après quelques semaines, elles sont tombées à court de médicaments et autres produits médicaux. Les chercheurs de Human Rights Watch les ont trouvées en train d'essayer de réapprovisionner leur hôpital de fortune dans l'arrière-pays de Beni.

Butuhe

Le 8 novembre 2000, les Maï-Maï ont tendu une embuscade à un convoi de l'UPDF près du village de Butuhe, à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Butembo. Neuf combattants maï-maï et un nombre indéterminé de soldats ougandais ont perdu la vie dans l'incident. Au cours de l'embuscade, les Maï-Maï seraient parvenus à intercepter et à s'échapper avec un camion transportant une cargaison de « coltan » d'une valeur approximative de 70.000 US\$. Les renforts de l'UPDF envoyés sur les lieux ont attaqué le village voisin de Kikerere. Les villageois célébraient un mariage au moment où les soldats les ont attaqués avec des roquettes et des grenades : trois villageois ont péri brûlés vifs dans leurs maisons et six

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ Entretien de Human Rights Watch, décembre 2000.

autres ont été abattus alors qu'ils fuyaient ; une trentaine d'autres civils ont été tués peu de temps après.¹⁵⁴ Ceux qui sont venus le lendemain matin des villages avoisinants pour aider les survivants et enterrer les morts ont trouvé un spectacle de désolation totale : quinze habitations réduites en cendres, les plants de bananes rasés, des chèvres, des poules et des canards morts, éparpillés ici et là, tués par balles.¹⁵⁵

Mabalako

Une marchande a raconté à Human Rights Watch qu'elle avait assisté à une série d'attaques maï-maï et aux représailles de l'UPDF et de l'APC contre le village de Mabalako, situé à quarante et un kilomètres à l'ouest de Beni. Les attaques ont eu lieu fin octobre 2000. De sa maison, située sur la route, le témoin a vu une colonne de Maï-Maï, il y en avait une vingtaine. Ils se dirigeaient en chantant vers le camp militaire de Mabalako. L'unité de l'APC généralement stationnée dans ce camp ne s'y trouvait pas à ce moment-là. Les Maï-Maï ont tué deux soldats et la femme d'un troisième.¹⁵⁶

Lorsque les soldats ont appris la nouvelle, ils ont immédiatement pris un jeune homme qui s'occupait du magasin de son père et l'ont tué après avoir pillé toute la marchandise. Selon le témoin, « C'était à 9 heures du matin, tout le même jour. Les habitants étaient encore chez eux. Une deuxième personne a été tuée. Les gens ont fui lorsqu'ils ont vu le massacre. Les militaires ont vu que le village était vide et ils ont organisé une réunion pour persuader la population de rentrer chez elle. Mais le jour même, les soldats sont allés tout piller. Ils ont aussi pillé le marché du village voisin de Kantini. La population a de nouveau fui. Les militaires sont partis à Beni et à Mangina avec les marchandises pillées. »

Deux jours plus tard, les Maï-Maï sont revenus et la population est donc retournée chez elle et a passé deux jours avec les Maï-Maï sans aucun problème. « C'était dur de faire la distinction entre les combattants et les civils » a dit la commerçante. « Parmi les Maï-Maï, il y avait des mères et des bébés. Ils avaient des bâtons en bois et certains avaient de tout nouveaux uniformes avec des bottes (arrivant à mi-mollet) de différentes couleurs, en toile, comme les Ougandais. Trois des combattants qui ont vécu avec nous pendant ces deux jours avaient des fusils, les autres avaient des armes traditionnelles. »¹⁵⁷

Elle a expliqué que les militaires du camp de Mabalako étaient revenus de Beni avec des renforts, comprenant des Congolais et des Ougandais. « Il y en avait beaucoup » a déclaré le témoin. « Les gens étaient indignés mais ils ne pouvaient rien dire face à autant de soldats. Un groupe de Congolais a débarqué au beau milieu du village séparément du groupe d'Ougandais. On reconnaissait aisément les Ougandais – en uniforme, avec un physique différent. Dans les affrontements qui ont suivi, cinq Maï-Maï ont été tués, deux blessés, et trois civils ont trouvé la mort (un commerçant qui s'appelait Jacques, un boucher et un homme qui s'appelait Balthazar). »¹⁵⁸

Les soldats ont à nouveau systématiquement pillé les magasins et les maisons, emportant le butin dans des véhicules. Le témoin poursuit, « Tant les Ougandais que les Congolais ont pillé. Les gens ont fui et ne sont pas revenus. Même aujourd'hui. S'il y a un marché, les gens y vont et ensuite, ils retournent dans la brousse. L'endroit sert juste à échanger des marchandises. Les écoles ne fonctionnent plus dans cette zone. Il n'y a plus personne, ni Maï-Maï, ni militaires, ni civils. »¹⁵⁹

Un journal local a brièvement parlé de l'incident dans son édition de novembre mais sans toutefois mentionner la participation des combattants ougandais dans les actes de représailles et les pillages qui ont suivi : « Les Maï-Maï sont entrés dans Mabalako comme Jésus est entré à Jérusalem... Ils ont attaqué le village au cours de la semaine du 23 au 31 octobre.

¹⁵⁴ Parmi les personnes qui seraient mortes se trouvaient Kambere Muhitha, Christien Ngunza, Katembo Ngunza, Kasereka Ngunza, Kambale Kamwisi, Donatus Maghulu, Jean-Pierre M, Stephanina et Ndungu.

¹⁵⁵ Entretien de Human Rights Watch, décembre 2000.

¹⁵⁶ Entretien de Human Rights Watch, décembre 2000.

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ Ibid.

Repoussés par les soldats du Commandant Omari [de l'APC], ils se sont retirés à Kantini, avant d'être repoussés jusqu'à leur base arrière... Soixante-huit Maï-Maï ont été tués au cours du combat et une arme [à feu] a été saisie sur les huit qu'ils avaient en leur possession. Nous avons appris par ailleurs que des éléments de l'APC ont pillé Mabalako après les affrontements avec les Maï-Maï. Cela jette un discrédit et ce n'est pas rassurant. »¹⁶⁰

Le Nord-Kivu sous contrôle du Front de Libération du Congo (FLC)

Au cours de ses premières semaines d'existence, le FLC a porté son attention sur la situation à Bunia et à Ituri, qui en avait grand besoin. La situation qui l'attendait au Nord-Kivu était également pressante, car également marquée par la mauvaise administration, l'impunité et les exactions quotidiennes des forces d'occupation de l'UPDF contre la population.

Mbusa Nyamwisi est retourné à Beni à la fin janvier 2001 en tant que coordinateur de l'exécutif du FLC mais son arrivée était loin d'être triomphale. En premier lieu, les responsables de l'ancienne administration qui restaient fidèles à Wamba ont refusé de céder à l'administration du FLC le contrôle des finances publiques. En réponse, François Mamba, le coordinateur adjoint du FLC aux finances et à l'économie, a faxé à tous les gérants de banques de Butembo, Beni et Lubero, une lettre d'une page rédigée sèchement, leur ordonnant de fermer tous les comptes du trésor le 22 janvier 2001, date de la circulaire, et de bloquer tous les mouvements sur les comptes jusqu'à nouvel ordre. La lettre s'achevait sur un ton menaçant : « Bien entendu, le non respect de présentes instructions sera très sévèrement puni. »¹⁶¹ Des copies de la lettre sont parvenues au public, alimentant un intense débat sur les intentions du FLC dans la région.

Mgr Sikuli Melchisédech, Evêque de Butembo, a fait une déclaration publique le 6 février, accusant le FLC de s'intéresser davantage aux ressources de la région qu'à la résolution des problèmes de sa population. L'archevêque a mis en garde contre le fait que les tensions entre le FLC et les partisans de Wamba pourraient « dégénérer en affrontements sanglants comme à Bunia, si les chefs rebelles s'obstient à poursuivre leurs intérêts égoïstes au détriment du bien commun de la population. »¹⁶²

En deuxième lieu, l'UPDF a maintenu en détention et a continué à maltraiter dix-sept hauts conseillers de la branche du RCD-ML fidèle à Mbusa. Au cours d'une réunion qui s'est tenue à Butembo, les acteurs de la société civile ont demandé au coordinateur adjoint du FLC de libérer les détenus. Selon une personne présente à la réunion, le responsable a répondu à leur grande déception qu'« il n'existe pas de baguette magique pour libérer les personnes accusées de méfaits. La justice doit suivre son cours. »¹⁶³

En troisième lieu, bon nombre de partisans de Mbusa dans la région, notamment des membres de son cabinet éphémère nommé après avoir déposé Wamba en novembre 2000, ont le sentiment que le nouveau front les a laissés à l'écart.

En dernier lieu, fin février, des groupes de la société civile et de l'Eglise et la majeure partie de la population de Butembo ont envoyé un message fort aux forces d'occupation et au nouveau front rebelle, faisant valoir que l'instauration de la paix devrait être une priorité absolue. Du 27 février au 1^{er} mars, Butembo a accueilli un symposium international sur la paix en Afrique et en RDC, auquel ont participé des centaines de délégués de la société civile provenant de l'est de la RDC et d'Europe. Une foule énorme de dizaines de milliers de personnes faisait la haie d'honneur dans les rues de la ville pour accueillir les délégués.¹⁶⁴ Jean-Pierre Bemba a pris la parole lors de la séance d'ouverture, promettant que le FLC

¹⁶⁰ «Mabalako: Accrochage APC – Maï-Maï: 68 morts,» *Les Coulisses*, No. 85, novembre 2000, p. 2.

¹⁶¹ « Transmission, Acte et Instructions, » Le Coordinateur Adjoint de l'Exécutif, Front de Libération du Congo, Gbadolite, le 22 janvier 2001, No. 001/Coord.-Adj./FEP/FLC/01/2001.

¹⁶² « Point de vue de Mgr Sikuli sur le FLC, » diffusé par l'Eglise catholique, Butembo, le 6 février 2000.

¹⁶³ Communication à Human Rights Watch, le 10 février 2001.

¹⁶⁴ ONU, IRIN-CEA, «DRC: Thousands welcome peace delegates in Butembo,» Bulletin d'information No. 1125 pour les Grands Lacs, le 1^{er} mars 2001.

s'engagerait sur la voie de la paix. En sa présence, les participants ont appelé au retrait des troupes étrangères, à des réparations pour dommages de guerre, au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays et à un retour rapide à la paix. Dans sa déclaration finale, le symposium priait instamment tous les groupes rebelles de « montrer davantage de patriotisme et de compréhension face à la souffrance de leurs compatriotes, » et dénonçait « les massacres, meurtres, la présence d'armées, les arrestations arbitraires, les viols de femmes, le recrutement forcé d'enfants soldats, les disparitions et les pillages » des richesses de la RDC.¹⁶⁵

A l'occasion de la séance de clôture, Bemba s'est excusé « pour les erreurs, les atrocités, les crimes et les pillages » commis par les soldats rebelles.¹⁶⁶ Il aurait ordonné à « des troupes » de se retirer de leurs postes dans les zones rurales et de retourner dans leurs casernes à Beni.¹⁶⁷ Des mouvements de troupes ougandaises ont été observés à Beni et autour de Beni au moment où a été donné cet ordre, mais selon des sources locales, ils semblaient être davantage liés à un retrait limité des troupes ougandaises du nord-ouest.¹⁶⁸

VI. LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Dans le nord-est du Congo, le conflit armé international vient se greffer à plusieurs conflits internes. Le comportement des combattants tant dans les guerres internationales qu'internes est réglementé par plusieurs conventions internationales. La RDC a signé et ratifié en 1961 les Conventions de Genève du 12 août 1949 et en 1982 le 1^{er} Protocole du 8 juin 1977 additionnel aux Conventions de Genève et relatif à la protection des victimes de conflits armés internationaux. L'Ouganda a signé et ratifié les Conventions de Genève en 1964 ainsi que le 1^{er} Protocole additionnel aux Conventions de Genève et le 2^e Protocole additionnel relatif à la protection des victimes de conflits armés non-internationaux en 1991.¹⁶⁹

Etant donné que sa guerre avec la RDC est un conflit international, l'Ouganda, tout comme le Rwanda et le Burundi, est obligé de respecter les Conventions de Genève du 12 août 1949 et le 1^{er} Protocole additionnel aux Conventions de Genève.

Sur le territoire congolais qu'elle occupe, l'UPDF est tenue de respecter les dispositions de la Quatrième Convention de Genève qui protège les civils se trouvant sous le contrôle d'un Etat ennemi contre toute action arbitraire de ce dernier. La Quatrième Convention de Genève interdit explicitement la contrainte d'ordre physique ou moral (article 31), les sévices corporels et la torture (article 32) et les peines collectives, le pillage et les représailles (article 33). Certains combattants de l'UPDF déployés dans les régions de Bunia, Beni, Lubero et dans la zone de conflit la plus affectée par le conflit ethnique Hema-Lendu se sont parfois livrés à l'une ou plusieurs de ces actions interdites comme il est expliqué plus haut.

Dans ses articles 47 à 78, la Quatrième Convention de Genève établit des règles applicables à un territoire occupé. Aux termes de l'article 42, un « territoire est considéré occupé lorsqu'il est placé sous l'autorité de l'armée hostile. » Bien qu'elle devienne de facto l'administrateur du territoire occupé, la puissance occupante doit s'abstenir de changer le statut du territoire, principe que l'Ouganda a violé en créant la province d'Ituri.

Une puissance occupante n'est autorisée à interner des habitants que « pour d'impérieuses raisons de sécurité » (article 78) et conformément aux procédures régulières qui incluent le droit d'appel. Un organisme compétent devra procéder

¹⁶⁵ « Document final du symposium sur la paix en Afrique (S.I.P.A.) tenu à Butembo du 27 février au 1^{er} mars 2001, » Butembo, 1^{er} mars 2001, communication à Human Rights Watch, le 12 mars 2001.

¹⁶⁶ ONU, IRIN, « DRC: Bemba orders withdrawal to barracks, » Bulletin d'information No. 1127 pour les Grands Lacs, le 5 mars 2001.

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ Entretien téléphonique de Human Rights Watch, Beni-Butembo-Goma, le 12 mars 2001.

¹⁶⁹ Le Rwanda et le Burundi l'ont fait respectivement en 1964 et 1984, et en 1971 et 1993.

à des révisions périodiques des dossiers des personnes internées. Les articles 79 à 135 fixent les conditions et les aspects pratiques de l'internement, notamment les lieux d'internement, l'alimentation et l'habillement, l'hygiène et les soins médicaux, les activités religieuses, intellectuelles et physiques, les relations avec l'extérieur, les sanctions pénales et disciplinaires, le transfert des internés et le décès des internés. Les soldats de l'UPDF ont violé cette réglementation en détenant arbitrairement des Congolais, sans recourir à aucune procédure officielle ou critère légal, et en maintenant les détenus dans des conditions assimilées à des mauvais traitements, particulièrement dans les mabusu, des tranchées utilisées comme lieux de détention.

Dans leurs affrontements avec les milices locales congolaises ou les bandes armées, composées d'un seul groupe ethnique comme les Lendu ou de personnes de diverses origines ethniques comme les Maï-Maï, les troupes de l'UPDF sont soumises aux normes régissant les conflits armés internationaux. En exécutant sommairement des combattants maï-maï blessés, les soldats de l'UPDF ont violé les Conventions de Genève tout autant que lorsqu'ils ont tué délibérément des civils.

La lutte entre les Hema et les Lendu et d'autres peuples congolais constituait un conflit armé interne aux dimensions internationales, étant donné que les troupes de l'UPDF y étaient impliquées. Une grande partie de la violence sortait cependant du cadre des combats car les milices armées ont attaqué des civils en fonction de leur ethnicité. Ces crimes se sont néanmoins produits dans le cadre d'un conflit plus large et les forces responsables étaient tenues de respecter les lois de la guerre interdisant les attaques contre les civils.

Les parties à un conflit armé interne sont obligées de respecter les normes stipulées dans l'Article 3 des dispositions générales des Conventions de Genève de 1949 qui interdisent les attaques contre les civils, notamment les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle, les traitements cruels, les tortures, les prises d'otages, les atteintes à la dignité des personnes, ainsi que les condamnations et exécutions effectuées sans un jugement préalable rendu par un tribunal régulièrement constitué.¹⁷⁰

Le gouvernement de la RDC est responsable de l'application des dispositions de la loi nationale aux exactions commises par les deux parties au conflit.

Recrutement d'enfants

L'article 38 (2) et (3) de la Convention relative aux droits de l'enfant interdit le recrutement dans les forces armées d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans.¹⁷¹ L'Ouganda a signé cette convention en 1990 mais il n'a pas signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, lequel fixe à dix-huit ans l'âge minimum pour une participation directe aux hostilités, pour le recrutement obligatoire et pour tout recrutement ou utilisation dans les hostilités par des groupes armés non gouvernementaux et par les forces gouvernementales.¹⁷² L'Ouganda a toutefois signé (1992) et ratifié (1994) la Charte africaine relative aux droits et à la protection de l'enfant qui exige que les Etats parties prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer qu'aucun enfant, défini comme une personne de moins de dix-huit ans, ne prenne part directement aux hostilités et que les Etats parties s'abstiennent de recruter des enfants.¹⁷³

Human Rights Watch est d'avis qu'aucune personne de moins de dix-huit ans ne devrait être recrutée volontairement ou involontairement dans une force armée, qu'elle soit de nature gouvernementale ou non gouvernementale.

¹⁷⁰ Conventions de Genève du 12 août 1949.

¹⁷¹ Convention relative aux droits de l'enfant, Article 38 (2) et (3). Tous les Etats sont parties à la Convention relative aux droits de l'enfant à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et de la Somalie.

¹⁷² Doc. ONU A/54/L.84, 2 (2000), Articles 2 et 4.

¹⁷³ Charte africaine relative aux droits et à la protection de l'enfant, Articles II et XII (2).

En offrant une formation militaire à des Congolais mineurs en RDC, et même sur son propre territoire, et en facilitant leur utilisation dans le conflit, l'Ouganda viole les obligations qui lui incombent en vertu des conventions internationales et régionales dont il est partie.

Le 17 mars 1999, l'Ouganda a signé le Statut de la Cour Pénale Internationale qui définit la « conscription ou l'enrôlement d'enfants de moins de quinze ans dans des forces ou groupes armés ou leur utilisation pour participer activement aux hostilités » dans des conflits armés internationaux et internes comme un crime de guerre qui relève de la compétence de la Cour.¹⁷⁴

LA REPOSE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

L'Ouganda n'a pas été soumis à une large censure internationale après avoir envoyé ses troupes dans un pays voisin ni fait l'objet de fortes critiques face aux graves exactions commises par ses forces lors de la première guerre au Congo ou pendant le conflit actuel. Après le début de la deuxième guerre, les principaux acteurs internationaux se sont surtout efforcés de mettre un terme aux combats entre troupes gouvernementales rivales et ils ont largement fermé les yeux sur les conflits locaux et sur la souffrance de la population, encore aggravée par la présence de ces troupes. L'Accord de Lusaka de 1999, activement promu par d'importants arbitres extérieurs à la région, est symbolique de la position adoptée par la communauté internationale. Conçu pour répondre aux besoins des principales parties gouvernementales, il prévoit que les combattants des groupes d'opposition armée soupçonnés de génocide ou d'autres crimes contre l'humanité soient livrés au Tribunal Pénal International pour le Rwanda ou à des tribunaux nationaux pour y être jugés mais il ne prévoit aucunement d'établir les responsabilités pour les graves exactions commises par les troupes ougandaises ou par celles des six autres gouvernements impliqués dans le conflit.

Les parties au conflit ont généralement ignoré l'accord pendant plus d'un an et demi, réagissant à peine à toutes les initiatives diplomatiques qui ont été prises, telles que les trois journées de discussion au Conseil de Sécurité de l'ONU en janvier 2000 ou les nombreuses missions diplomatiques envoyées dans la région. Mais elles ont finalement commencé à se diriger vers une mise en œuvre de l'accord en février 2001, suite au décès de Laurent Kabila et à l'arrivée de son fils, Joseph Kabila, au poste de président. Toutes les principales parties, à l'exception du Rwanda, se sont réunies le 15 février pour réaffirmer leur engagement envers l'accord et à la fin du mois, l'Ouganda et le Rwanda commençaient à retirer leurs troupes de leurs positions les plus avancées. Personne ne s'attend néanmoins à ce que leur retrait mette fin sur le champ au conflit dans les communautés qu'elles ont contribué à déchirer. A Bunia, où les chefs de communautés avaient aidé à mettre un terme aux meurtres ethniques à la fin janvier, et à Butembo où cent mille habitants sont descendus dans les rues pour manifester en faveur de la paix, il y a une volonté généralisée de mettre fin à la violence. Mais l'application de l'accord de Bunia et la mise en œuvre des résolutions de la conférence de Butembo demandent à la fois le rétablissement d'une administration civile et l'instauration d'un Etat de droit.

Les Nations Unies

Le Conseil de Sécurité

Après s'être contenté dans ses premières résolutions de réclamer simplement le retrait de troupes étrangères non nommées présentes sur le sol congolais, le Conseil de Sécurité est devenu beaucoup plus critique après que l'Ouganda et le Rwanda, en juin 2000, se soient battus à Kisangani pour la troisième fois en moins d'un an, tuant et blessant des centaines de civils et endommageant des milliers d'habitations, des dizaines d'écoles et autres bâtiments publics. Dans ses résolutions

¹⁷⁴ Article 8 qui définit la conscription d'enfants de moins de quinze ans comme un crime de guerre : dans les conflits internationaux, Para 2 (b)(xxvi) ; ainsi que dans les conflits internes : Para 2 (e)(vii) ; Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, article 8 : Crimes de guerre, sur <http://www.un.org/law/icc/statute/romefra.htm>, accès au site le 4 mars 2001.

1304 (2000) et 1332 (2000), le Conseil de Sécurité a demandé que le Rwanda et l'Ouganda retirent leurs forces du territoire congolais et a déclaré qu'ils devraient verser des réparations pour les vies et les biens perdus à Kisangani. Ces gouvernements semblaient être restés insensibles face au concert de condamnations internationales, notamment deux déclarations du Secrétaire Général de l'ONU au pire moment des combats en juin 2000. Ils n'ont pas assumé leur responsabilité, méprisant les vies humaines et violant de maintes façons les Conventions de Genève. Le Conseil de Sécurité et la communauté internationale doivent encore prendre les mesures qui s'imposent pour leur faire rendre des comptes pour leur comportement à Kisangani ou ailleurs au Congo.

En novembre 1999, le Conseil de Sécurité a créé la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) pour superviser le respect de l'accord de Lusaka. Bien que le refus des parties de mettre réellement fin aux combats ait entravé le déploiement de la force, le Conseil de Sécurité a prolongé son mandat le 14 décembre 2000 et a renforcé ses responsabilités sur le plan de la protection des droits de l'homme. Au début de l'année 2001, la MONUC avait posté 210 officiers et observateurs militaires au Congo, notamment au quartier général des mouvements rebelles à Bunia, Gbadolite et Goma, et d'autres dans les pays voisins.

Les observateurs militaires et les observateurs des droits de l'homme attachés à la MONUC ont rarement agi effectivement pour limiter les conflits locaux. Mais une intervention de l'Ambassadeur Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MONUC, a prouvé que même des civils attachés à la force de l'ONU pouvaient contribuer à interrompre le cycle de la violence. En septembre 2000, l'Ambassadeur Morjane s'est rendu à Bunia et a convaincu le commandant du Bataillon Usalama de quitter le complexe de la MONUC où il avait trouvé refuge, évitant probablement ainsi un futur conflit. Les civils chargés de la protection des enfants et de la coordination humanitaire ont également contribué à sensibiliser davantage les décideurs de l'ONU et des Etats membres de l'ONU à la situation déplorable des civils.

Misant sur l'élan donné au processus de paix par l'arrivée du nouveau président du Congo, le secrétaire général a, le 12 février 2001, demandé au Conseil de Sécurité une force plus réduite que celle prévue initialement mais qui serait déployée plus rapidement. Le Conseil de Sécurité a réduit le nombre d'effectifs de plus de la moitié, passant de 5.537 à 2.300, et a limité leur rôle à la protection des 550 observateurs militaires de l'ONU. La communauté internationale mettant l'accent sur la promotion du désengagement militaire, la force devra vérifier l'application du cessez-le-feu et le retrait des troupes du front et ne sera pas chargée de protéger les civils.¹⁷⁵ Le secrétaire général a prévenu que la force surveillera les installations, le matériel et les fournitures de l'ONU mais « qu'elle ne pourra pas venir à la rescousse d'autres personnels des Nations Unies, ni accompagner les convois humanitaires, ni assurer la protection de la population locale. »¹⁷⁶

En excluant toute possibilité de protéger les civils et en réduisant les effectifs, le Conseil de Sécurité a mis la MONUC dans l'impossibilité de jouer un rôle plus important dans les nombreux conflits locaux qui ont coûté cher en vies humaines et ont provoqué des déplacements de populations. A Bunia, par exemple, la simple présence des observateurs de la MONUC et des observateurs des droits de l'homme pourrait contribuer à dissuader les dirigeants qui, autrement, pourraient attiser les violences ethniques. L'absence de protection de la MONUC jette les gens ordinaires en pâture aux instigateurs de violence ethnique et les abandonne à leurs craintes collectives.

Dans sa résolution 1341 du 22 février 2001, le Conseil de Sécurité s'inquiète des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Congo, condamne les massacres et les atrocités et rappelle à toutes les parties – y compris les forces d'occupation – qu'elles sont obligées de protéger la population civile. Mais il ne demande pas que les responsabilités soient établies pour les exactions commises, comme l'exigerait tout processus de réconciliation crédible.¹⁷⁷

¹⁷⁵ Nations Unies, Conseil de Sécurité, « Sixth report of the Secretary-General on the United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo, » S2001/128, le 12 février 2001.

¹⁷⁶ Ibid. paragraphe 77.

¹⁷⁷ Nations Unies, Conseil de Sécurité, résolution 1341, le 22 février 2001.

Fin février, des troupes supplémentaires de la MONUC ont commencé à être déployées, comme il avait été demandé lors de la rencontre du 15 février entre les parties à l'accord.

La Commission des Droits de l'Homme de l'ONU

Le 26 janvier, Roberto Garretón, rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en RDC, a publié une déclaration condamnant les massacres perpétrés le 19 janvier à Bunia et a appelé l'Ouganda et le Front de Libération du Congo (FLC) à ordonner à leurs troupes d'assurer la protection des civils dans les zones qu'ils contrôlent et à enquêter à propos des massacres afin de traduire leurs auteurs en justice.¹⁷⁸ Au moment de l'impression du présent rapport, le rapporteur spécial avait reçu l'approbation tant du gouvernement que du RCD pour se rendre dans le pays à la mi-mars. Il envisageait d'axer sa visite sur la situation des droits de l'homme dans les zones contrôlées par l'Ouganda et le Rwanda dans l'est du Congo et de présenter ses conclusions lors de la prochaine réunion de la Commission des Droits de l'Homme à Genève.

Le Haut Commissariat de l'ONU aux Droits de l'Homme

Fin janvier, les délégués du Bureau opérationnel du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme ont enquêté à propos des massacres du 19 janvier et ont constaté que plus de 200 personnes avaient été tuées et beaucoup d'autres blessées au cours des massacres ce jour-là.¹⁷⁹

Mary Robinson, Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, s'est rendue en RDC au début octobre 2000 pour exprimer sa préoccupation face aux graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le pays, particulièrement dans l'est du Congo. Lors de son passage à Goma, elle a également rencontré des représentants des groupes des droits de l'homme et de la société civile de plusieurs régions de l'est du Congo, notamment de la Province Orientale.¹⁸⁰ Lors d'entretiens avec le gouvernement congolais et le RCD-Goma, elle a demandé que le gouvernement et les rebelles mettent fin à un certain nombre de violations des droits de l'homme mais on ne sait pas si elle a abordé le problème des exactions perpétrées par l'armée ougandaise dans le nord-est.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

L'UNICEF et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés, Olara Otunnu, s'efforcent depuis plusieurs années de mettre fin aux enlèvements d'enfants par les groupes rebelles. Lors d'une réunion du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés à la fin juillet 2000, Carol Bellamy, directrice générale de l'UNICEF, et Otunnu ont informé le Conseil sur la question. Au cours de la même réunion, un représentant de l'Ouganda a décrit le sort des enfants enlevés par l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) pour être ensuite utilisés dans une campagne de terreur contre leur propre population. Mais le sort des enfants congolais entraînés par l'Ouganda et le Rwanda pour leurs alliés rebelles congolais respectifs et déployés dans les zones de combat a fait l'objet de peu d'attention durant le débat.¹⁸¹

Ce n'est qu'après que des fonctionnaires attachés à la MONUC et à l'UNICEF et chargés de la protection des enfants aient signalés au début décembre 2000 que des enfants congolais avaient été envoyés de Bunia à Kampala pour y suivre une formation militaire que le Conseil de Sécurité a réagi. Dans une résolution du 14 décembre, le Conseil de Sécurité a réclamé la démobilisation, le désarmement, le retour et la réhabilitation de ces enfants. A la mi-février 2001, une campagne

¹⁷⁸ Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, « Special Rapporteur on Situation of Human Rights in the Democratic Republic of the Congo condemns recent massacres in the east of the country, » le 26 janvier 2001.

¹⁷⁹ Ibid., « Sixth report of the Secretary-General on the United Nations Organization Mission in the Democratic Republic of the Congo. »

¹⁸⁰ Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, « High Commissioner for Human Rights concludes visit to Democratic Republic of the Congo, » le 4 octobre 2000.

¹⁸¹ Conseil de Sécurité de l'ONU, « Security Council holds debate on children and armed conflict, » 4176^e séance, le 26 juillet 2000, sur <http://www.reliefweb.int/w/rwb.nsf/>

menée conjointement par la MONUC, l'UNICEF et d'autres organisations a poussé l'Ouganda à accorder à l'ONU et à d'autres agences le libre accès aux enfants hema envoyés en Ouganda pour une formation militaire. Ces agences se sont chargées d'assurer la protection des 163 mineurs d'âge que comptait le groupe, dont trois filles, tâche qui doit être accomplie tout en les empêchant aussi de s'impliquer dans tout autre conflit futur dans leur région d'origine. Jusqu'à présent, aucune des agences de l'ONU n'a entrepris de retrouver les centaines d'enfants lendu qui avaient quitté le camp de Nyaleke à Beni après avoir suivi une formation militaire et de s'assurer qu'ils n'ont pas été remobilisés et déployés dans des zones de combat.¹⁸²

Les institutions financières internationales

Tenu en haute estime pour avoir promu une grande relance économique après des années de déclin, l'Ouganda a continué de bénéficier d'importantes aides de la part des bailleurs de fonds internationaux en dépit de ses activités militaires et de ses violations des droits de l'homme au Congo. Les bailleurs bilatéraux et multilatéraux, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), ont octroyé des aides sans prendre de mesures effectives visant à s'assurer que ce soutien n'aurait pas pour conséquence involontaire de permettre à l'Ouganda de disposer de moyens supplémentaires pour financer une sale guerre.

Dans le cadre d'une nouvelle politique définie dans son manuel opérationnel, la Banque Mondiale reconnaît que la guerre détruit et déstabilise l'activité socio-économique normale qu'elle cherche à promouvoir et que l'utilisation des ressources publiques pour couvrir les dépenses militaires entrave le développement économique.¹⁸³ Néanmoins, la Banque n'a pas fait le lien entre le soutien économique qu'elle accorde au gouvernement ougandais et les dépenses militaires accrues de l'Ouganda destinées à financer une guerre au Congo où ses troupes ont commis de nombreuses et graves exactions. Par ailleurs, en mai 2000, la Banque Mondiale et le FMI ont annoncé un nouvel allègement de la dette de l'Ouganda pour un montant d'1,3 milliard de dollars dans le cadre de l'initiative visant les Pays Pauvres les Plus Endettés (PPPE).¹⁸⁴ Ces institutions n'ont pas le droit d'apporter un quelconque soutien aux activités militaires et au sens strict, elles ne le font pas. Mais les fonds injectés dans n'importe quel système gouvernemental sont fongibles, en d'autres termes, l'assistance octroyée dans un domaine, par exemple la lutte contre la pauvreté, libère de l'argent, lequel peut alors être consacré à autre chose, par exemple l'achat d'armes. Les institutions financières internationales commencent seulement à reconnaître le rapport complexe qui existe entre l'aide octroyée à des fins précises et l'utilisation de cette aide à d'autres fins. A moins qu'elles ne conçoivent des moyens efficaces pour résoudre ce problème, elles risquent de constater que leur aide contribue à financer des activités militaires, celles-là mêmes qui font obstacle à la réduction de la pauvreté et au développement économique qu'elles cherchent à promouvoir.

L'Union européenne

A l'instar de la Banque Mondiale, en juin 1999 la Commission européenne s'est inquiétée de l'effet néfaste des dépenses militaires sur le développement économique. Dans un message adressé au Conseil des Ministres et au Parlement de l'Union européenne (UE), la commission a mis en garde les bailleurs de fonds sur le fait qu'ils devaient chercher à garantir que les fonds de développement ne soient pas détournés à des fins militaires. Mais tout comme la Banque, l'UE n'a pas prêté attention à cet avertissement lorsqu'elle a accordé des aides à l'Ouganda.

¹⁸² Voir plus haut chapitre IV.

¹⁸³ Banque Mondiale, "Development cooperation and conflict," Manuel opérationnel et politiques opérationnelles de la Banque Mondiale, (janvier 2001), op 2.30.

¹⁸⁴ « World Bank and IMF support additional debt relief for Uganda amounting to \$1.3 billion, » Communiqué No. 2000/327/s, le 2 mai 2000.

Dans le cadre d'un dialogue politique avec l'Ouganda et par le biais des missions effectuées dans la région par son émissaire Aldo Ajello, l'UE a souligné combien il était important de mettre en œuvre l'Accord de Lusaka. Elle a indiqué qu'elle était disposée à apporter son concours en fournissant une assistance pour réinstaller les personnes déplacées, faciliter la réconciliation et amorcer une relance de l'économie.¹⁸⁵ L'UE a par ailleurs insisté régulièrement sur le fait qu'il était important d'éviter les atteintes aux droits humains dans le conflit au Congo. Mais elle n'a pas conditionné la poursuite de son aide au respect de l'accord de Lusaka ni à l'arrêt des exactions commises par les troupes ougandaises.

La Commission européenne aide l'Ouganda dans le cadre de ses Programmes indicatifs nationaux quinquennaux (NPI) s'étendant de 1996 à 2001 ; elle lui a ainsi octroyé quelque 210 millions d'euros pour des projets portant sur la réfection des routes, l'éducation, la santé, l'agriculture, les droits humains et la décentralisation. Bien que les affrontements entre les troupes ougandaises et rwandaises à Kisangani aient été condamnés par l'UE, celle-ci n'a pas lié la poursuite de son aide aux programmes d'ajustement structurel à la cessation des affrontements qui coûtent si cher en vies humaines.

A l'instar du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Parlement européen n'a pas saisi l'occasion de soulever le problème des enfants soldats recrutés et entraînés par les forces ougandaises au Congo. En juillet 2000, le parlement a condamné l'Armée de Résistance du Seigneur pour avoir enlevé des enfants et les avoir intégrés dans ses rangs et il a même été jusqu'à demander aux compagnies des pays membres de l'UE de s'abstenir de faire des investissements pétroliers au Soudan en raison du soutien accordé par le Soudan à ce groupe rebelle auteur d'atteintes aux droits de l'homme. Mais il n'a rien dit à propos de l'Ouganda qui est impliqué dans le recrutement et l'entraînement d'enfants congolais pour ses alliés rebelles.¹⁸⁶

Au début 2001, l'UE s'est montrée plus disposée à adopter une position ferme concernant la présence ougandaise au Congo et les exactions qu'elle entraîne. La présidence de l'UE a publié une déclaration bien sentie le 1^{er} février 2001, s'inquiétant du regain de violence ethnique entre les Hema et les Lendu dans la région de Bunia. Pour la première fois, l'UE a soulevé le rôle joué par l'Ouganda dans cette recrudescence de la violence et a constaté que « la présence militaire continue de l'armée ougandaise dans cette partie de la RDC... y entrave les efforts de rétablissement de la paix. »¹⁸⁷ Réitérant sa position concernant le retrait des forces étrangères de la RDC, l'UE a néanmoins tenu les autorités ougandaises responsables de faire respecter les droits humains dans les régions sous leur contrôle et les a appelées à faire de leur mieux pour mettre fin aux massacres. La déclaration a également appelé l'Ouganda à user de son influence sur les mouvements rebelles congolais de la région pour qu'ils fassent la même chose.¹⁸⁸

Dans une deuxième déclaration datée du 27 février 2001, le Conseil Affaires Générales de l'UE s'est réjoui de la résolution 1341 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et a souligné qu'il était important de « désarmer les groupes armés qui opèrent sur ou à partir du territoire de la RDC. » Le conseil « a exprimé sa vive inquiétude face aux graves violations des droits de l'homme qui continuent à être commises en RCD et a pris note du dernier rapport du Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en RDC. » Le conseil a ensuite rappelé aux « gouvernements concernés qu'ils étaient responsables de faire respecter les droits de l'homme par leurs forces armées ainsi que par les forces armées qui sont de facto sous leur contrôle. » Le conseil a également exprimé son « désarroi face au recrutement forcé et à l'utilisation d'enfants soldats dans le conflit » et il a appelé toutes les parties à mettre immédiatement fin à cette pratique. Il s'est réjoui de la demande faite par le Conseil de Sécurité de l'ONU dans sa résolution 1341 de « charger le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés de poursuivre ces objectifs à titre prioritaire. » Le Conseil a déclaré que l'UE

¹⁸⁵ Union européenne, « Declaration of the Presidency on behalf of the European Union on implementation of the Lusaka Agreement, » Union européenne, Bruxelles, le 22 septembre 2000, 11240/00 (press 311), P 130/00.

¹⁸⁶ Parlement européen, « Human Rights: Child soldiers in Uganda, European Parliament Resolution on the abduction of children by the Lord's Resistance Army (LRA), »

¹⁸⁷ Union européenne, « Declaration of the Presidency on behalf of the European Union on the Hema - Lendu conflict in north-eastern DRC, » Bruxelles, le 1^{er} février 2001, 5693/01 (Press 32), P 019/01.

¹⁸⁸ Ibid.

allait « étudier les mesures appropriées qui pourraient être imposées » si les parties au conflit n'honoraient pas les engagements qu'elles ont pris dans l'accord de Lusaka et ne respectaient pas les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU. »¹⁸⁹

L'UE a non seulement continué à octroyer des aides à l'Ouganda tout au long de ce conflit, mais elle n'a en outre rien fait pour empêcher que des armes soient fournies aux forces ougandaises et aux autres dans la région des Grands Lacs. Une déclaration de la présidence en juin 1999 a appelé les Etats membres de l'UE à adhérer strictement au Code de Conduite de l'UE sur les exportations d'armes, qui stipule que les membres ne doivent pas autoriser les exportations d'armes qui pourraient « aggraver les tensions ou les conflits armés existant dans le pays de destination finale » ou qui risquent d'encourager les atteintes aux droits de l'homme. La région des Grands Lacs remplit les conditions requises pour que soit appliqué strictement le code de conduite et par conséquent pour que soient suspendus tous les transferts d'armes des Etats membres de l'UE vers cette région. Lors d'une réunion en mai 2000, les ministres des affaires étrangères de l'UE ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur cette mesure, certains Etats membres faisant valoir qu'un embargo de ce type serait toujours violé. Mais les 22-23 janvier 2001, le Conseil Affaires Générales de l'UE a décidé de demander aux organes compétents de l'UE de faciliter l'adoption rapide de recommandations relatives à « un possible embargo et ses modalités pour endiguer les fournitures d'armes qui alimentent et prolongent le conflit en RDC et dans la région des Grands lacs. »

Les Etats-Unis

La dernière explosion de violence dans les zones sous contrôle ougandais dans l'est du Congo coïncidait avec la période de transition précédant l'arrivée de la nouvelle administration du Président George W. Bush aux Etats-Unis. L'administration Bush hérite d'une politique africaine qui repose apparemment sur des principes sains visant à préserver la stabilité de la région et à empêcher un nouveau génocide et des massacres en Afrique Centrale. Cependant, les décideurs américains utilisent depuis bien trop longtemps des approches simplistes pour appliquer ces principes à des réalités qui sont fondamentalement complexes. Révélatrice de cette approche, l'équation étriquée selon laquelle pour prévenir un génocide, il faut neutraliser les anciennes Force Armées Rwandaises (ex FAR) et les milices Interahamwe, qui ont perpétré le génocide rwandais de 1994 et sont encore en liberté dans l'est du Congo.¹⁹⁰ Bien que le désarmement, la démobilisation et, s'il y a lieu, la poursuite de ces combattants sont une responsabilité collective de la communauté internationale, la stabilité dans la région exige par ailleurs que les forces ougandaises et rwandaises rendent des comptes pour les exactions commises au Congo et dans leurs propres pays.¹⁹¹

Alors que l'administration Clinton tirait à sa fin, il devenait de plus en plus clair que la politique des « nouveaux dirigeants » qu'elle avait jadis défendue avait perdu de sa crédibilité à mesure que ces dirigeants d'abord considérés comme des signes d'espoir étaient de plus en plus assimilés aux graves atteintes aux droits de l'homme. En août 2000, une équipe du gouvernement américain dirigée par l'Ambassadeur extraordinaire pour les Crimes de guerre, David Scheffer, a recueilli des informations à Kinshasa, Kisangani, Goma et Butembo qui mettaient en évidence les violations du droit international humanitaire commises par les groupes armés appuyés par le gouvernement du RCD, les mouvements rebelles congolais et les troupes ougandaises et rwandaises.¹⁹²

¹⁸⁹ « The Council discussed the developments in the Democratic Republic of Congo, » communiqué de presse 6506/01: 2331^e séance du Conseil – Affaires Générales, Bruxelles, les 26-27 février 2001.

¹⁹⁰ Voir par exemple le témoignage de Richard Holbrooke, alors ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, devant le Sous-Comité sur l'Afrique du Comité des relations internationales de la Chambre, le 15 février 2000.

¹⁹¹ Human Rights Watch, « Ce que cache Kabila : massacres de civils et impunité au Congo, » rapport succinct de Human Rights Watch, Vol. 9, No. 5 (A), octobre 1997. Voir aussi : « Report of the Secretary-General's Investigative Team charged with investigating serious violations of human rights and international humanitarian law in the Democratic Republic of Congo, » S/1998/581, le 29 juin 1998.

¹⁹² Déclaration du Département d'Etat, le 29 août 2000.

L'Ouganda bénéficie depuis longtemps d'un soutien américain considérable, pas seulement parce qu'il réussit apparemment à promouvoir l'ordre et le développement économique mais également parce qu'il a offert son aide pour contenir la puissance du Soudan, considéré par les Etats-Unis comme une sérieuse menace pour la stabilité du nord-est de l'Afrique. Au cours de l'exercice 2000, les Etats-Unis ont fourni quelque 58 millions de dollars sous forme d'aide au développement et d'aide alimentaire à l'Ouganda, et environ 50 millions de dollars ont été demandés pour 2001.

Avant la deuxième guerre au Congo, les soldats ougandais pouvaient suivre des formations dans le cadre du programme de formation internationale dans le domaine militaire (IMET – International Military Education Training) ; du programme d'exercice interarmées de formation et d'entraînement (JCET – Joint Combined Exchange Training), qui offre une formation aux forces spéciales américaines par le biais d'une interaction avec des forces étrangères ; et dans le cadre de l'initiative de réaction face aux crises africaines (ACRI – African Crisis Response Initiative), un programme visant à former et à équiper des forces africaines pour renforcer leurs capacités de maintien de la paix et de réaction face aux crises humanitaires. L'Ouganda a également reçu du matériel militaire non meurtrier dans le cadre d'une initiative menée avec les Etats du front, programme d'assistance spéciale pour l'Ouganda, l'Ethiopie et l'Erythrée visant à contenir le gouvernement du Soudan.

Dès que les soldats ougandais sont partis se battre au Congo en 1998, leur participation au programme ACRI a toutefois été suspendue. Cette année-là, l'Ouganda a encore reçu quelque 3,85 millions de dollars en matériel militaire dans le cadre du programme avec les Etats du front, mais l'année suivante, ce programme a été suspendu. Suite aux affrontements avec les troupes rwandaises à Kisangani, les Etats-Unis ont mis fin à la plupart des formations rentrant dans le programme IMET, bien qu'ils aient prévu une reprise limitée de ce programme en 2001. Les Etats-Unis ont condamné les combats de Kisangani plus parce que les parties avaient violé l'accord de Lusaka que parce qu'elles avaient violé le droit international humanitaire en ne réduisant pas à un minimum le nombre de victimes civiles.

L'armée américaine a dispensé une formation à des Ougandais, même après les combats de Kisangani, par le biais de programmes financés par les chefs d'Etat-major des armées et dirigés par le Commandant en chef du commandement central (CINC) responsable de la corne de l'Afrique. Ces programmes ne font pas l'objet d'un examen du Congrès comme c'est le cas pour la plupart des programmes de formation militaire américains. En juin 2000, l'Ouganda a participé à « Natural Fire », un exercice de formation semestriel axé sur l'assistance humanitaire et sur l'aide à apporter en cas de catastrophes, exercice qui s'est tenu au Kenya.¹⁹³ A la demande du Département d'Etat et en raison de l'engagement de l'Ouganda au Congo, seuls les officiers d'état-major et les experts techniques ont été invités, plutôt qu'une unité complète comme cela aurait été le cas normalement. En juillet et août 2000, l'armée ougandaise a participé à « Golden Spear », un séminaire annuel à l'intention des hauts responsables civils et militaires et axé sur les mécanismes de coopération régionale.¹⁹⁴

Tout au long de la crise au Congo, les Etats-Unis ont misé sur la « diplomatie tranquille » pour soulever les problèmes de droits de l'homme avec le gouvernement ougandais. Bien que les responsables américains affirment qu'ils ont critiqué la conduite de l'Ouganda en RDC, notamment lors de rencontres avec le Président Museveni, ils ont évité tout commentaire négatif qui pouvait embarrasser le gouvernement ougandais. Ce faisant, ils ont raté de nombreuses occasions de souligner les problèmes de violations des droits de l'homme et d'insister pour que les auteurs de ces violations soient traduits en justice. Le silence américain face aux atteintes aux droits de l'homme dans la partie du Congo sous contrôle ougandais a contribué au sentiment que les Etats-Unis étaient de parti pris pour l'Ouganda.

¹⁹³ Entretien de Human Rights Watch avec le Commandant Pat Jackson, Chargé de l'Afrique de l'Est, Bureau des affaires africaines, Ministère américain de la Défense ; le 28 février 2001.

¹⁹⁴ Entretien de Human Rights Watch avec le Lt Col. Terence Tidler, Commandement central américain, Base de l'US Air Force à Macdill, Floride, le 1^{er} mars 2001.

Outre les canaux officiels permettant de soulever ces problèmes, les Etats-Unis ont également des liens informels avec les soldats ougandais qui viennent suivre une formation militaire aux Etats-Unis. Par exemple, le commandant des forces ougandaises au Congo, le Brig. Gén. Edward Katumba Wamala, a passé un an aux Etats-Unis avant sa nomination, dans le cadre d'un stage de formation à l'Ecole de Guerre de l'armée américaine à Carlisle, en Pennsylvanie. On ne sait pas si les responsables américains ont essayé d'encourager le Gén. Wamala à limiter les violations des droits de l'homme commises par ses troupes, bien que le Département d'Etat américain ait confirmé que l'ambassade des Etats-Unis à Kampala avait des contacts occasionnels avec lui.¹⁹⁵

¹⁹⁵ Entretien de Human Rights Watch avec Howell Howard, Chargé de l'Ouganda, Département d'Etat américain, le 2 mars 2001.

[Select this text and type over it to start the report sections]